

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DES
ODD EN 2019



Unité de
Coordination et de
Suivi de la
Politique
Economique

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

6	ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES
8	LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉS
9	INTRODUCTION GÉNÉRALE
11	MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD
13	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE EN 2019
14	OBJECTIF 1: PAS DE PAUVRETÉ
15	OBJECTIF 2: FAIM ZERO
20	OBJECTIF 3: BONNE SANTÉ ET BIEN ÊTRE
23	OBJECTIF 4: ÉDUCATION DE QUALITÉ
27	OBJECTIF 5: ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
30	OBJECTIF 6: EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
32	OBJECTIF 7: ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
33	OBJECTIF 8: TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE
39	OBJECTIF 9: INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES
40	OBJECTIF 10: INÉGALITÉS RÉDUITES
43	OBJECTIF 11: VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
44	OBJECTIF 12: CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE
44	OBJECTIF 13: LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
45	OBJECTIF 14: VIE AQUATIQUE
46	OBJECTIF 15: VIE TERRESTRE
49	OBJECTIF 16: PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
52	OBJECTIF 17: PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
59	IMPACT DE LA COVID SUR LES ODD
63	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ABRÉVIATIONS, SIGLES & ACRONYMES

AMP	Aire marine protégée
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
CASE	Cadre harmonisé de Suivi-Évaluation
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CMU	Programme de Couverture Maladie Universelle
DAC	Domaines agricoles communautaire
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en Eau
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
ODD	Objectifs de Développement durable
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PAGIRE	Plan d’Actions pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau
PAP	Plan d’actions prioritaires
PDC	Plan de Développement communal
PDD	Plan de Développement départemental
PDU	Plan directeur d’Urbanisme
PLD	Plans locaux de développement
PME	Petite et moyenne entreprise
PNADT	Plan national d’Aménagement et de Développement territorial
PNBSF	Programme national de Bourse de Sécurité familiale
PNDSS	Programme National du Développement sanitaire et social
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSE	Plan Sénégal émergent
PUDC	Programme d’Urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d’Urgence pour la Modernisation des Axes Frontaliers
RAC	Revue annuelle conjointe

RNA	Régénération naturelle assistée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale
SPS	Socle de Protection sociale
SSN	Stratégie Sénégal numérique
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES & ENCADRÉS

Tableau 1 : Niveau de pauvreté au Sénégal sur la période 2018-2019	14
Tableau 2 : Résultats de l'impact de la Covid-19 sur les ODD	61
Figure 1 : Incidence de la pauvreté monétaire suivant le seuil international de \$3,2 en PPA 2011	15
Figure 2 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire	17
Figure 3 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition	17
Figure 4 : Productivité moyenne du travail par classe de superficie (FCFA)	18
Figure 5 : Revenus moyens des petits producteurs alimentaires (en FCFA)	19
Figure 6 : Évolution du budget alloué au sous-secteur agricole et de l'indice d'orientation budgétaire	19
Figure 7 : Évolution du Taux brut de préscolarisation	24
Figure 8 : Évolution du taux d'achèvement du cycle moyen général (2015-2019)	25
Figure 9 : ODD4a1 – Indicateurs de l'élémentaire	26
Figure 10 : Proportions de filles et femmes ayant subi une génitale	28
Figure 11 : Proportion de la population agricole détenant des droits de propriété sur les parcelles	29
Figure 12 : Indicateurs d'accès à l'électricité	32
Figure 13 : Taux de croissance du PIB réel	34
Figure 14 : PIB par habitant (en FCFA)	34
Figure 15 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe au quatrième trimestre 2019	35
Figure 16 : Part des contrats de travail enregistrés en 2019 selon la branche d'activité	36
Figure 17 : Recettes touristiques	36
Figure 18 : Couverture en 2G, 3G et 4G par les opérateurs de téléphonie	40
Figure 19 : Ratio moyen de solvabilité bancaire	42
Figure 20 : Évolution des coûts des envois de fonds (en % pour un envoi de 200\$)	42
Figure 21 : Progrès vers la Gestion durable (PGES)	45
Figure 22 : Superficies forestières en pourcentage du total des terres émergées au Sénégal	47
Figure 23 : Ratio reboisement/déboisement	48
Figure 24 : Superficies forestières sous gestion durable (en hectare)	48
Figure 25 : Flux d'IDE entrants sur la période 2015-2019	54
Figure 26 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	55
Figure 27 : Proportion de la population utilisant l'Internet	55
Figure 28 : Composantes du Programme de résilience économique et sociale (en milliards de FCFA)	60
Encadré 1 : Forum de l'eau de Dakar	30
Encadré 2 : Un rythme de déforestation inquiétant	47
Encadré 3 : La Cour des comptes audite l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD	51
Encadré 4 : Mise en place des cadres nationaux de financement intégré en vue de la mobilisation des ressources pour accélérer l'atteinte des ODD	53
Encadré 5 : Projet conjoint d'Appui au Suivi et à la Territorialisation des ODD au Sénégal (PAST-ODD)	56
Encadré 6 : Contribution d'Orange Sénégal aux Objectifs de Développement Durable	57



INTRODUCTION GÉNÉRALE



1. Le Sénégal, à l’instar de tous les autres pays membres des Nations-Unies, s’est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, adopté en septembre 2015 par la Communauté internationale. Cette volonté s’est matérialisée par l’intégration et l’alignement des Objectifs de Développement durable (ODD) dans sa politique de développement économique et sociale, le Plan Sénégal Émergent (PSE), dont la seconde phase (2019-2023) est en cours de mise en œuvre.
2. Durant la première phase de mise en œuvre du PSE, l’intégration des ODD dans le Plan d’Actions prioritaires (2014-2018) avait permis une prise en compte de près de 77% des cibles. En 2019, le Sénégal a adopté la deuxième phase du Plan d’Actions prioritaires (PAP 2019-2023), qui a conduit à la finalisation du processus d’intégration des ODD dans son plan de développement , avec un alignement quasi parfait des ODD aux priorités nationales (97,1%). Ainsi, le Gouvernement du Sénégal poursuit et améliore de façon continue la mise en œuvre et l’appropriation de l’Agenda 2030 au niveau national
3. Ce présent rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’Agenda 2030 pour l’année 2019, retrace dans une première partie, les progrès enregistrés¹ , les contraintes, les bonnes pratiques identifiées pour chaque ODD. Dans une seconde partie, il fait une analyse de l’impact de la pandémie de la Covid-19 sur la réalisation des ODD. Et dans une dernière partie, des recommandations sont proposées pour améliorer la mise en œuvre en vue de l’atteinte des cibles ODD.
4. Par ailleurs, pour chaque objectif, un tableau récapitulatif des indicateurs suivi est renseigné. Afin de faciliter la compréhension, l’évolution de l’indicateur par rapport à la valeur de référence (le plus souvent la valeur de 2015) est indiquée par des flèches de couleur et la distance par rapport à la cible est indiquée par des cercles de couleurs, selon les légendes suivantes :

Variation par rapport à 2015	Indicateur +	Indicateur -		
-100% à -1%			Loin de la cible	
0%			Proche de la cible	
1% à 100%			(vide)	Pas de cible chiffrée

¹Le focus est mis sur les indicateurs dont les données sont disponibles en 2019



OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

MÉCANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES ODD

5. Le suivi de la mise en œuvre des ODD au Sénégal est assuré par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC), sous la supervision du Cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques (CASE), placé sous l'autorité directe du Président de la République, dont le rôle consiste à développer et coordonner tous les mécanismes et instruments de l'État en matière de suivi-évaluation des politiques publiques. Le CASE constitue un atout et demeure le dispositif approprié pour s'assurer que le suivi des indicateurs des objectifs prescrits par les agendas 2030 et 2063 de l'Union africaine est articulé aux mécanismes en vigueur dans le suivi-évaluation des politiques publiques au titre du PSE.

6. De plus, au regard des objectifs du CASE et à la lumière des directives de l'UEOMA, notamment la délégation de l'ordonnancement, la démarche objective est d'ancrer le cœur des dispositifs de suivi-évaluation des projets, programmes et politiques publiques au niveau des secteurs. Par souci d'harmonisation et de cohérence des méthodes et outils, la viabilité institutionnelle du suivi spécifique des indicateurs des objectifs des agendas 2030 et 2063 s'y trouverait confortée à travers les mécanismes définis dans le CASE.

7. En termes de processus, le suivi épouse parfaitement celui du CASE et fait partie intégrante du mécanisme. Par exemple, les indicateurs de suivi des ODD sont systématiquement intégrés dans le système d'information du PSE et donc ne sont pas distincts de ceux identifiés pour le suivi du PSE. La Revue annuelle conjointe (RAC) constitue le cadre principal de partage des résultats prioritaires enregistrés dans la mise en œuvre du PSE concernant les ODD, y consacrer une analyse spécifique (à travers un document annexe) et identifiera les contraintes de mise en œuvre des ODD.

8. Ce dispositif a facilité l'élaboration d'un rapport sur l'alignement et la situation de référence des Objectifs de Développement durable (ODD qui a été partagé lors d'un Conseil présidentiel sur la politique économique et sociale en 2017, de la Revue Nationale Volontaire du Sénégal (RNV), présentée au forum politique de haut niveau des Nations Unies sur les Objectifs de Développement durable en juillet 2018 et enfin d'un rapport bilan d'étape sur les quatre années de mise en œuvre des ODD, dont les résultats ont été partagés à l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en septembre 2019 par le Président de la République.

9. Au niveau sectoriel, les Ministères ont pris conscience de la nécessité d'intégrer de manière effective les cibles dans les politiques et stratégies et de prendre en charge le défi de renseignement des indicateurs par des données fiables et désagrégées. Ainsi, des initiatives ont été mises en œuvre par les départements ministériels, notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement durable qui a mis en place une Plateforme nationale des Acteurs pour le suivi des ODD relatifs à leur domaine d'intervention, mais également le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement qui a développé l'initiative GEMI pour le suivi des indicateurs de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), dont les travaux sont en cours de finalisation.



ÉTAT DE MISE EN OEUVRE EN 2019





Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

10. L'ODD 1 appelle à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris l'extrême pauvreté, au cours des quinze prochaines années. Toutes les personnes, partout dans le monde, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, devraient jouir d'un niveau de vie acceptable et de prestations de protection sociale.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD111	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 \$US)	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté national (1,90 \$US)	37,98% (2011)				32,60%	↘	●
ODD121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%) (Indice de la pauvreté monétaire)	46,7% (2011)				37,8%	↘	●

Lutte contre la pauvreté.

11. En matière de lutte contre la pauvreté, le Sénégal a enregistré des progrès significatifs ces dernières années. **L'incidence de la pauvreté** est passée de 47,7% en 2011 à 37,8%² en 2019. Il ressort ainsi une tendance baissière de la pauvreté. Cependant, les travaux de raccordement en cours permettront de se prononcer sur la véritable baisse. Ce résultat s'explique par le relèvement notable du taux de croissance économique observé ces dernières années, combiné à des programmes d'inclusion sociale tels que la couverture maladie universelle (CMU), les bourses de sécurité familiale (BSF), l'autonomisation des femmes et la promotion de l'emploi pour les jeunes.

Tableau 1 : Niveau de pauvreté au Sénégal sur la période 2018-2019

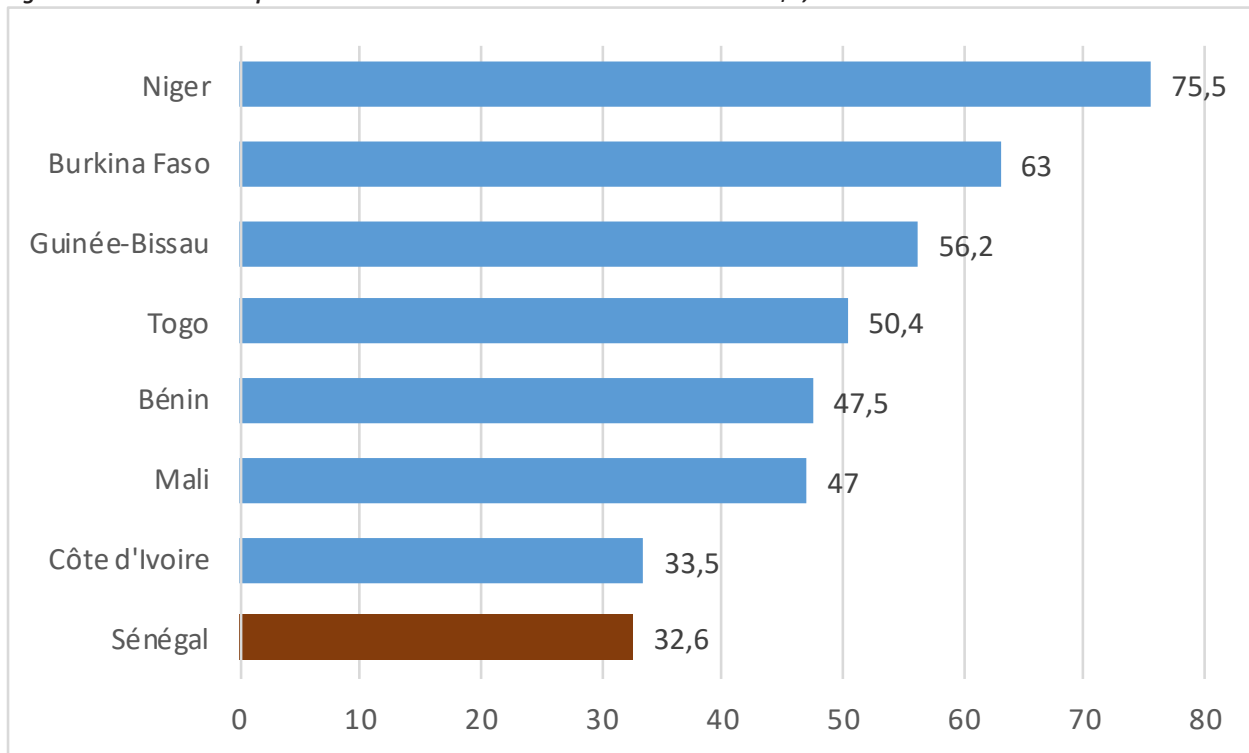
Indicateurs de pauvreté monétaire et d'inégalité				
Dépense moyenne annuelle normalisée par tête (en FCFA)	Seuil de pauvreté absolue national par an (en FCFA)	Incidence de la pauvreté nationale	Indice de Gini sur les inégalités	Indice d'inégalité inter décile P90/P10
507 350	333 441	37,8%	0,351	4,391
Indicateurs de pauvreté suivant le seuil international de \$3,2 en PPA 2011				
Dépense moyenne annuelle nominale par tête en FCFA	Seuil international de pauvreté en FCFA	Incidence de la pauvreté internationale		
527 800	298 448	32,6%		

Source : EHCVM 2018/2019, ANSD

12. Sur la base du seuil international de pauvreté monétaire modérée qui est de 3,2 dollars par personne et par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) de 2011, l'incidence de la pauvreté au Sénégal est de 32,6% contre 37,98 % en 2011. Au moins, un tiers des individus serait en situation de pauvreté au Sénégal. Ce résultat classe le Sénégal premier au sein de l'UEMOA dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

² Résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de la Vie des Ménages (EHCVM). Des travaux sont en cours sur certaines techniques de raccordement afin de disposer d'une nouvelle série de données qui permettra de comparer les indicateurs de pauvreté de l'EHCVM et ceux issus des anciennes enquêtes comme l'ESPS (2005 et 2011).

Figure 1 : Incidence de la pauvreté monétaire suivant le seuil international de \$3,2 en PPA 2011



Source : EHCVM 2018/2019, UEMOA

Mise en place d'un socle de protection sociale.

13. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) s'est poursuivie en 2019. Ainsi, le nombre de ménages bénéficiaires des bourses de sécurité familiale est resté à 316 941 depuis 2017, car l'objectif que s'était fixé le Gouvernement de 300 000 ménages est dépassé. Dans le cadre de la politique d'assistance médicale, 2 026 149 cas ont bénéficié des initiatives de gratuité des soins dans le cadre de la CMU en 2019.

14. Par rapport à l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap, le nombre de cartes d'égalité des chances produites en 2019 est de 4 300, soit un cumul de 54 305 cartes depuis 2015. Parmi les détenteurs de la carte, 25 614 sont attributaires des bourses de sécurité familiale et 17 614 inscrits dans les mutuelles de santé.







15. Globalement, le Sénégal a déployé d'importants efforts pour lutter contre l'extrême pauvreté et réduire la vulnérabilité des ménages. La dynamique enclenchée devrait se poursuivre avec la mise en œuvre des réformes et projets devant permettre de renforcer le système de protection sociale afin de permettre à chaque homme et à chaque femme d'avoir la capacité de s'adapter aux éventuels changements de l'économie et du marché du travail. Il s'agira à cet égard d'élargir et/ou de mettre en place de nouveaux programmes de filets sociaux en faveur des pauvres et des personnes vulnérables et renforcer les systèmes d'inclusion sociale ainsi qu'une hausse des revenus des producteurs.



Objectif 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

16. L'ODD2 cherche à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, et à réaliser une production alimentaire durable d'ici à 2030. Il part du principe que toute personne devrait avoir accès à une alimentation suffisante et nutritive, ce qui nécessitera le renforcement des

interventions pour promouvoir à grande échelle l'agriculture durable, favoriser une meilleure productivité agricole, l'augmentation des investissements, le bon fonctionnement des marchés alimentaires et l'amélioration des revenus des producteurs.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la Cible 2030
ODD211	Prévalence de la sous-alimentation	Prévalence de la sous-alimentation	13%	12%	11,3%	10%	10%		
ODD212	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	14%	23%	25%	15,06%	16,47%		
ODD2a1	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	0,79	0,75	0,45	0,71	0,68		
ODD2a2	Total des apports publics alloués au secteur agricole (milliards)	Budget alloué au secteur Agricole (milliards de FCFA)	200,7	246,8	175,8	281,5	300,1		
ODD221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	20,50%	17,00%	16,50%	18,8%	17,9%		
ODD222	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (surpoids et émaciation)	Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	7,8%	7,1%	9%	7,8%	8,1%		
ODD222	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (surpoids et émaciation)	Prévalence de l'insuffisance pondérale	15,5%	13,5%	14,4%	15,1%	14,4%		

Lutte contre la faim.

17. La campagne agricole 2019/2020 a été marquée par une installation très tardive des pluies dans la plupart des zones de production agricole du pays et un déficit pluviométrique quasi généralisé. Face à cette situation, la **prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave** a enregistré une légère augmentation, en passant de 15,1% en 2018 à 16,5% en 2019. Les résultats de l'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire indiquent que la consommation alimentaire des populations est restée satisfaisante dans la majeure partie du pays, pour la période sous revue (octobre à décembre 2019).

² Résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de la Vie des Ménages (EHCVM). Des travaux sont en cours sur certaines techniques de raccordement afin de disposer d'une nouvelle série de données qui permettra de comparer les indicateurs de pauvreté de l'EHCVM et ceux issus des anciennes enquêtes comme l'ESPS (2005 et 2011).

Figure 2 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire



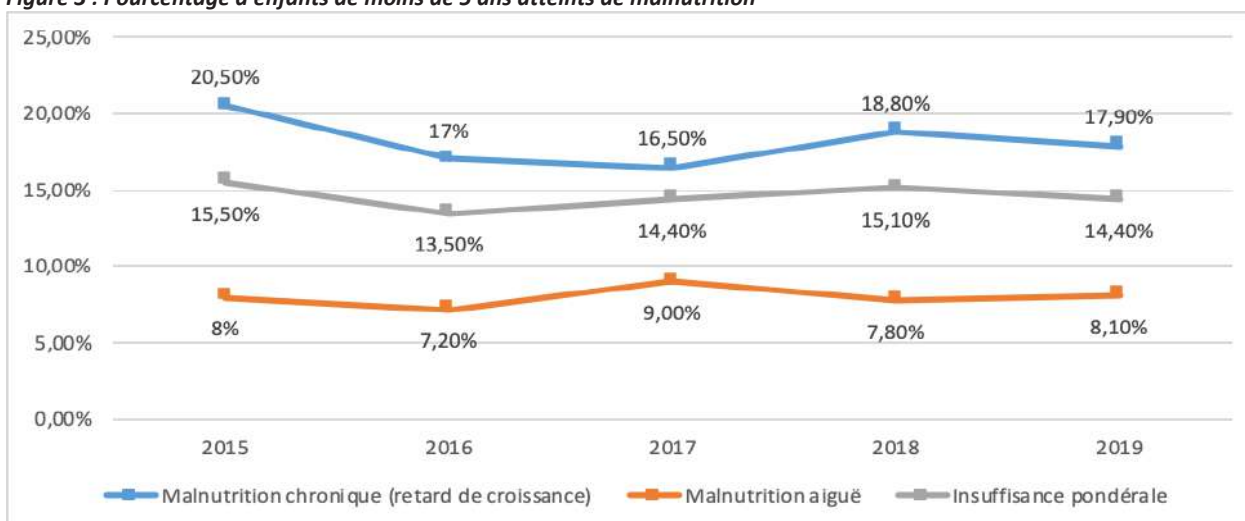
Source : SECNA 2020

18. Cependant, 95 828 ménages (soit 766 725 personnes) courent le risque de subir une crise alimentaire sévère durant la période de soudure allant de juin à août 2020. Ce résultat devrait inciter le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures de riposte et de soutien aux ménages vulnérables.

Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.

19. La mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel de la Nutrition et du Programme de Renforcement de la Nutrition a permis le renforcement de l'état nutritionnel des enfants. Ainsi, la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans s'est améliorée mais reste en deçà des normes internationales. Le **pourcentage d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale** est passé de 15,1% en 2018 à 14,4% en 2019. La **prévalence du retard de croissance chez les enfants de (0-59 mois)** s'est établie à 17,9% en 2019 contre 18,8% en 2018, soit un gain de près d'un point de pourcentage.

Figure 3 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition



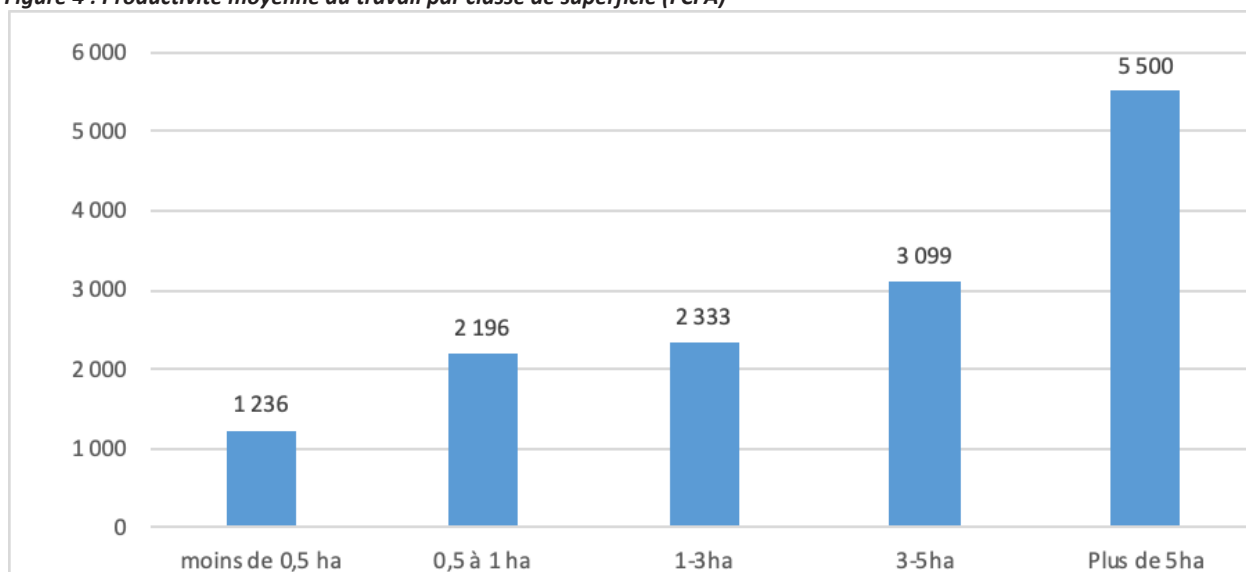
Source : ANSD, EDS 2019

20. Les contreperformances notées par rapport aux cibles pourraient s'expliquer par le relâchement des efforts qui devaient être déployés dans la couverture des collectivités territoriales en services de nutrition. Ainsi, la **prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans** s'est dégradée entre 2018 et 2019 (7,8% en 2018 contre 8,1% en 2019). Les résultats enregistrés montrent que des efforts restent à faire pour atteindre les cibles de l'ODD 2 relatives à la lutte contre la malnutrition.

Amélioration de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs.

21. Les résultats de l'enquête annuelle agricole 2018-2019 montrent que la **productivité du travail** augmente avec la superficie exploitée par le ménage. Elle varie entre 1 236 FCFA pour les ménages exploitant des superficies de moins de 0,5 ha à 5 500 FCFA pour ceux qui exploitent des superficies supérieures à 5 ha.

Figure 4 : Productivité moyenne du travail par classe de superficie (FCFA)

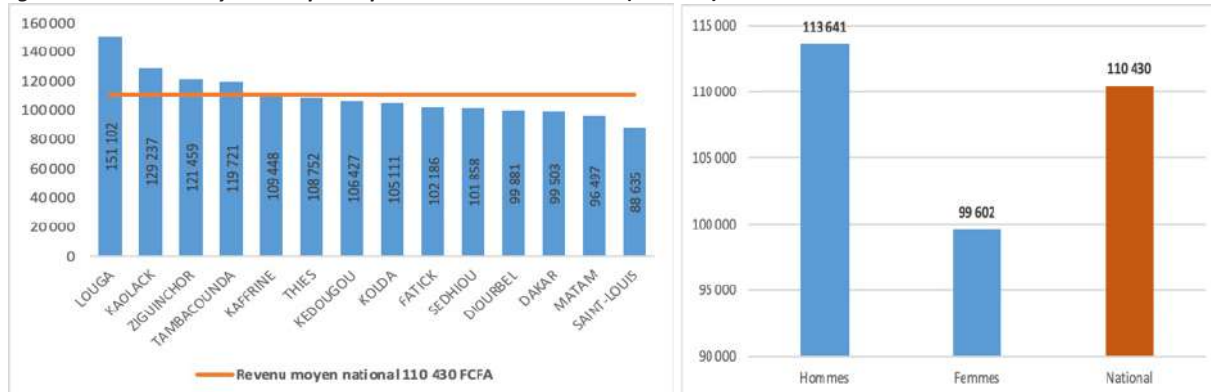


Source : EAA, 2018/2019

22. Sur les plus petites exploitations (moins d'un ½ ha), les ménages de Saint-Louis, Tamba et Matam ont les productivités moyennes du travail les plus élevées. Pour les parcelles de 0,5 ha à 1 ha, les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor occupent les premières places avec des productivités variant entre 3 600 et 6 000 FCFA par homme jour. Pour les exploitations de taille moyenne (1 ha à 3 ha), les productivités moyennes les plus élevées sont enregistrées à Saint-Louis (7 915,76 FCFA) et Ziguinchor (6 692,53 FCFA). Les productivités moyennes sont relativement plus élevées dans les exploitations de grande taille (plus de 3ha), avec des valeurs supérieures à 10 000 FCFA par homme et par jour dans certaines régions comme Saint-Louis, Ziguinchor et Kédougou.

23. Le **revenu annuel brut des petits producteurs alimentaires** s'élève à 110 430 FCFA en 2019. Il est plus important chez les ménages dirigés par des hommes (113 641 FCFA) que chez ceux dirigés par les femmes (99 602 FCFA). Toutefois, cette moyenne nationale cache toutefois des disparités régionales. En effet, elle est plus élevée chez les petits producteurs de la région de Louga, avec une moyenne dépassant 150 000 FCFA. Ceci pourrait s'expliquer par le développement de l'élevage qui est une activité dominante dans cette région. La vente de bétail et des produits animaux constitue une importante source de revenus ainsi que les cultures de contre-saison dans les Niayes et autour du Lac de Guiers.

Figure 5 : Revenus moyens des petits producteurs alimentaires (en FCFA)



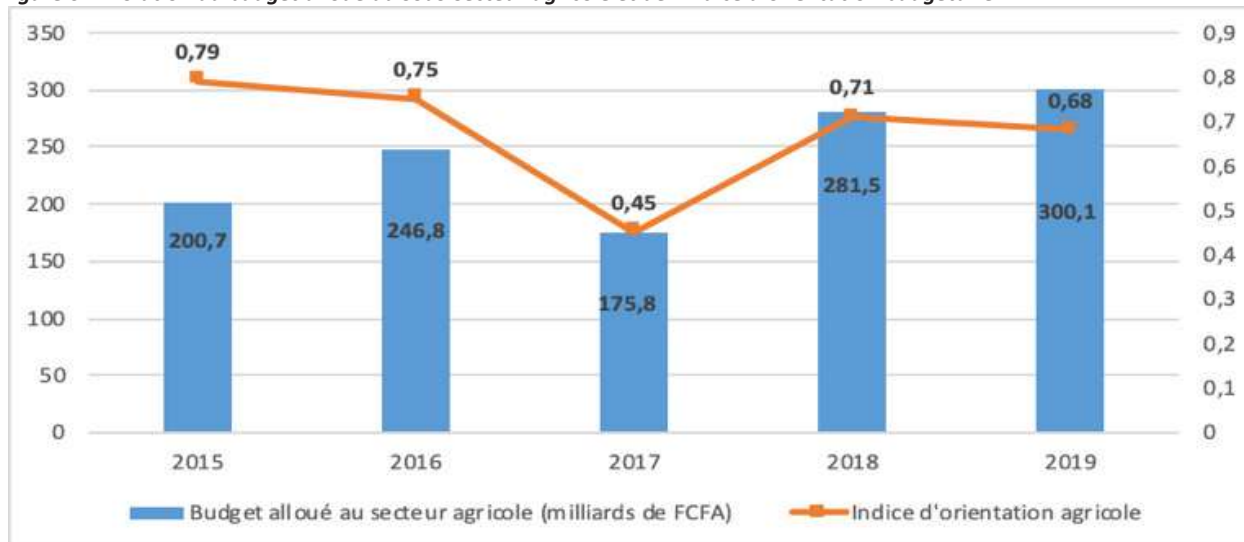
Source : DAPSA, Rapport sur les résultats de l'Enquête agricole annuelle (EAA) 2018/2019

Financement du secteur agricole.

24. Le **budget global alloué au secteur agricole** a connu une évolution de 7% entre 2018 et 2019, pour s'établir à 300,1 milliards de FCFA, soit près de 11% du budget de l'État (hors dette et charges communes). Il est ainsi constaté que le Sénégal fait partie des pays qui allouent au moins 10% de leur budget national à l'agriculture en respect à l'engagement pris en 2003 par les dirigeants africains à MAPUTO.

25. Malgré cette hausse, l'activité dans le secteur primaire a enregistré un ralentissement en 2019, imputable principalement au sous-secteur agricole. Toutefois, la pêche et l'élevage sont restés dynamiques. L'activité du secteur primaire a progressé de 2,9% en 2019 contre 7,9% en 2018, soit une baisse de 5,0 points de pourcentage. Ainsi, l'**indice d'orientation agricole** a enregistré une baisse, passant de 0,71 en 2018 à 0,68 en 2019.

Figure 6 : Évolution du budget alloué au sous-secteur agricole et de l'indice d'orientation budgétaire



Source : DGPB, DGPPE

26. À travers la mise en œuvre du PRACAS (Programme d'accélération de la cadence dans l'agriculture), le Sénégal a marqué son option pour un renforcement de la productivité agricole et la construction de systèmes alimentaires résilients ; ce qui a eu comme effet une amélioration de la couverture des besoins céréaliers, laitiers et de viande et probablement une augmentation des revenus des agriculteurs. La production céréalière est évaluée à 2 768 799 tonnes en 2019. Elle a permis de couvrir 66,84% de la consommation intérieure. L'objectif est de porter la production céréalière au-dessus de la barre des 3 millions de tonnes, pour pouvoir atteindre très rapidement l'autosuffisance alimentaire.

27. Même si des efforts considérables ont été consentis pour permettre l’atteinte de l’ODD, la faim et la malnutrition persistent. Une situation qui laisse dire qu’il existe encore des obstacles à lever pour assurer le développement agricole et la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, de plus amples efforts sont à fournir pour (i) mieux soutenir l’agriculture familiale ; (ii) ancrer les programmes d’inclusion sociale du Gouvernement sur une dimension productive ; (iii) développer une agriculture sensible à la nutrition en promouvant une bonne politique alimentaire et nutritionnelle qui s’appuie sur la valorisation et la consommation des produits locaux contribuant à une production alimentaire nutritive et saine.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

28. Le Sénégal aspire à voir sa population vivre en bonne santé en faisant bénéficier à tous d’une couverture sanitaire universelle et à réduire nettement le nombre de décès et de maladies. Les programmes mis en œuvre par le Gouvernement, à travers le Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028), visent l’amélioration des conditions sociosanitaires des populations sans aucune forme de discrimination.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD311	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	392	315	236	236		↘	●
ODD312	Proportion d’accouchements assistés par du personnel qualifié	Proportion d’accouchements assistés par du personnel qualifié	53,2%	59%	65%	74,2%	74,5%	↗	●
ODD321	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000)	59‰	51‰	56‰	51‰	ND	↘	●
ODD322	Taux de mortalité néonatale	Taux de mortalité néonatale	23‰	21‰	28‰	23‰	ND	→	●
ODD331	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,70%	0,70%	0,5%	0,5%	0,5%	↘	●
ODD361	Taux de mortalité lié aux accidents de la route	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (<i>nombre de personnes décédées par accident de la route</i>)	1,85 (408)	4,31 (604)	(635)	(612)	(745)	↗	●
ODD371	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Taux de prévalence contraceptive moderne	21,20%	23,1%	26,3%	25,4%	25,5%	↗	●
ODD372	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d’âge	Taux de natalité chez les adolescentes 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d’âge	80‰	72‰	78‰	68‰	71‰	↘	●
ODD381	Couverture des services de santé essentiels (Proportion de la population cible bénéficiant de la couverture des services de santé essentiels)	Taux de couverture du risque maladie de la population du Sénégal	46,80%	49,40%	49,64%	49%	48%	↗	●

Santé maternelle, néonatale et infantile.

29. Le Sénégal a déployé des efforts substantiels qui ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans le domaine de la santé maternelle et néonatale. Ainsi, malgré une baisse notée depuis un certain temps, le **taux de mortalité maternelle** reste encore élevé et se situe à 236 pour 100 000 naissances vivantes en 2018.

30. Les progrès réalisés dans la lutte contre la mortalité maternelle sont liés aux avancées notées dans l'amélioration de la santé de la reproduction. La **proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié** est en constante hausse ces dernières années et atteint 74,5% en 2019 contre 74,2% en 2018. Le **taux d'achèvement en consultation prénatale (CPN)** s'est bonifié de 2,8 points de pourcentage en passant de 52% en 2018 à 54,8% en 2019. Cependant, la proportion de femmes dont l'accouchement s'est déroulé dans une structure sanitaire a légèrement baissé à 80,3% en 2019, contre 81,7% en 2018.

31. La contreperformance enregistrée par rapport aux objectifs (76% pour l'accouchement assisté et 66% pour les CPN ; 30% prévalence contraceptive) s'explique, d'une part, par la non-exhaustivité des données avec le non-paramétrage de certaines structures privées, les insuffisances dans la capitalisation des données des établissements de santé, la persistance des accouchements à domicile dans certaines zones et d'autre part, par les problèmes d'accessibilité financière et/ou géographique et par les insuffisances dans la communication et l'accueil des femmes enceintes.

32. La **mortalité néonatale** tend à baisser (23‰), toutefois, le rythme de cette baisse rappelle la nécessité de renforcer la lutte contre la mortalité dans les politiques et programmes. La mortalité néonatale était plus élevée en milieu rural (26‰) qu'en milieu urbain (20‰) en 2018 et constituait un frein à la baisse de la mortalité infanto-juvénile, à laquelle elle contribuait à hauteur de 38% à 40%. Les principales causes de la mortalité néonatale sont la prématurité, les asphyxies, les septicémies, les anomalies congénitales, entre autres.

33. Le **taux de mortalité infanto-juvénile** a connu une forte baisse au Sénégal. Elle est passée de 56‰ en 2017 à 51‰ en 2018. Cette dernière décennie a été marquée, au Sénégal, par le recul de la rougeole et du paludisme, qui constituent les deux premières causes de morbidité et de mortalité infantiles, mais également par les importants progrès réalisés dans la couverture vaccinale des enfants.

34. Les résultats positifs enregistrés par rapport à 2018 sont liés, entre autres, à la formation de prestataires qualifiés, à la mise en place d'un réseau de soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU), au renforcement de l'équipement des maternités et à la disponibilité des produits d'importance vitale pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, au renforcement de l'offre de services de planification familiale, ainsi qu'à l'institutionnalisation des audits des décès maternels et néonataux.

Accès aux soins de santé sexuelle et procréative.

35. Au Sénégal, la planification familiale, qui est une des stratégies prioritaires pour réduire la mortalité maternelle, a déjà connu des avancées significatives. La **proportion de femmes âgées de 15-49ans, utilisant des méthodes modernes de planification familiale**, est passée de 25,4% en 2018 à 25,5% en 2019. Ces résultats ont été atteints grâce à la politique de renforcement de l'offre de services de planification familiale, combinée à une stratégie soutenue de communication et de plaidoyer pour accroître la demande.

36. Cependant, le **taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans** demeure toujours important

(71‰ en 2019 contre 68‰ en 2018). L'éducation sexuelle reste toutefois extrêmement limitée au Sénégal, exposant par conséquent les jeunes aux grossesses non désirées, au VIH et à d'autres infections sexuellement transmissibles. Ils ne disposent que d'un accès restreint aux informations relatives à la santé, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

Lutte contre les maladies (sida, tuberculose, paludisme et aux maladies tropicales négligées).

37. Des mesures énergiques sont mises en œuvre pour renforcer les programmes de prévention et de traitement du VIH, afin de maintenir les acquis et contribuer aux objectifs internationaux à l'horizon 2020. Le Sénégal a réussi à faire baisser la propagation du Sida et à stabiliser le **taux de prévalence du VIH** à 0,5%. La répartition de la prévalence selon les régions montre des disparités. En effet, les régions de Kolda (2,4%), de Kédougou (1,7%), de Tambacounda (1,4%), de Sédhiou (1,1%), de Kaolack (1,1%), de Ziguinchor (1,0%), de Fatick (1,0%) et de Saint Louis (0,9%), présentent des prévalences supérieures à la moyenne nationale. Par ailleurs plus de 98% des personnes vivant avec le VIH/Sida sont sous ARV au Sénégal.

38. **L'incidence de la tuberculose** s'est établie en 2018 à 84 cas pour 100 000 habitants contre 122 cas pour 100 000 un an auparavant, grâce notamment à la détection favorisée par les interventions communautaires. Le taux de détection est passé de 60% en 2018 à 68% en 2019 pour une cible de 75%. Aussi, le taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de tuberculose à microscopie positive a atteint 87% en 2018.

39. Des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre le **paludisme** grâce à la prévention avec la distribution de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) (84% des ménages) dans tout le territoire national. Ainsi, le nombre de cas de paludisme détectés a fortement baissé, passant de 539 745 à 354 000 entre 2018 et 2019 et le nombre de décès de 554 à 260.

40. Le tabac est unanimement reconnu comme un problème de santé publique. À cet égard, pour lutter contre ses aspects négatifs, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement, avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les publicités liées au tabac, l'augmentation de la taxe sur le tabac, etc. La **prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans** (taux comparatifs par âge) est de 5,9% en 2018.

Lutte contre les décès liés aux accidents de la route.

41. La sécurité routière est reconnue comme prioritaire dans les programmes du Gouvernement. Ainsi, le **nombre de décès par accident de la route** a augmenté de 5% entre 2018 et 2019 (612 décès en 2018 contre 745 en 2019). Cette situation est imputable à la surcharge, au non-respect de la réglementation de la circulation, à la vétusté du parc automobile. Pour renforcer la lutte contre les accidents, il est prévu : (i) la sécurisation et la numérisation des titres de transport intégrant la mise en place du permis à points ; (ii) le renforcement du contrôle technique (l'ouverture à Mbao d'une annexe) ; (iii) la création d'une structure de gestion et de coordination de la sécurité routière.

42. Des progrès majeurs ont été consentis dans l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Les performances enregistrées ont ainsi contribué à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, au renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents, au renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et à la prise en charge des maladies chroniques. Cependant, le rythme de progression pour l'atteinte des cibles de l'ODD 3 doit être accéléré. En perspectives, et pour notamment accélérer le rythme de

progression pour l'atteinte des cibles de l'ODD 3, il s'agira de mettre l'accent sur la systématisation des audits des décès maternels et néonataux et l'élaboration d'un plan d'action d'élimination des décès évitables des enfants de moins 5 ans.



Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

43. Cet objectif procède d'une vision de l'éducation selon laquelle celle-ci transforme l'existence des individus, des communautés et des sociétés, en ne laissant personne de côté et s'inspire d'une vision humaniste de l'éducation et du développement, reposant sur les principes des droits de l'homme et de la dignité, de la justice sociale, de la paix, de l'inclusion, de la protection, de la diversité culturelle, linguistique et ethnique.

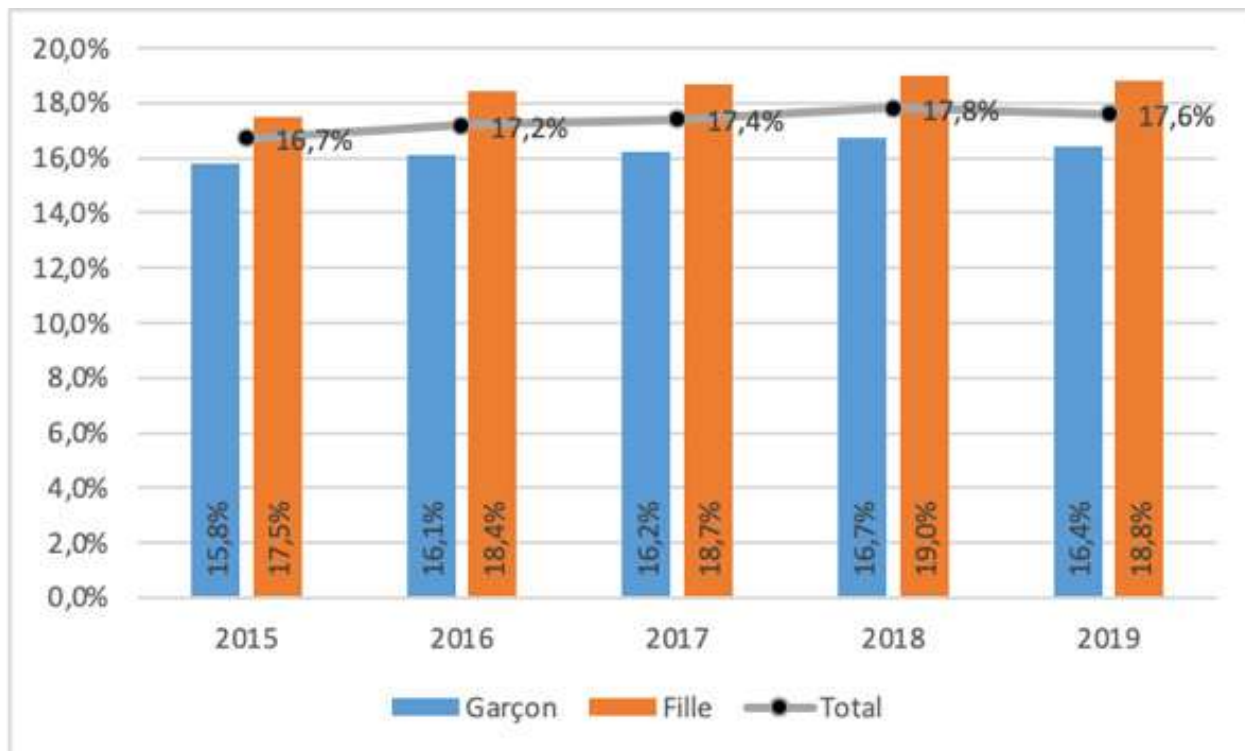
Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD412	Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)	Taux d'achèvement au primaire	59,3%	59,9%	61,2%	59,8%	62,3%	↗	●
		Taux d'achèvement au moyen	38,8%			36,2%	36,6%	↘	●
ODD422	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	Taux brut de préscolarisation	16,7%	17,2%	17,4%	17,8%	17,6%	↗	●
ODD431	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	Taux d'accroissement des effectifs de la FPT	5%	7%	9%	21%	1,49%	↘	●
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	6,76%	6,88%	7,27%	8,15%	8,22%	↗	●
ODD451	Indices de parité pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation	Indice de parité du TBS à l'élémentaire	1,14	1,15	1,16	1,15	1,17	↗	●
		Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,62	0,64	0,64	0,67	0,75	↗	●
		Indice de parité au moyen	1,14	1,14	1,15	1,15	1,18	↗	●

Accès universel à l'enseignement, préscolaire, primaire et secondaire.

44. Par rapport au développement et à la prise en charge de la petite enfance, des efforts importants sont en train d'être menés pour la réalisation du développement harmonieux de la petite enfance et la préscolarisation des enfants. Entre 2018 et 2019, le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance est passé de 3 453 à 3 581 écoles maternelles, soit un accroissement de 3,7%.

45. Le pourcentage d'enfants de 2 à 5 ans ayant atteint le seuil de maîtrise minimale de compétences de base relatives à la communication, l'éveil au milieu et l'éducation psychomotrice et artistique est passé de 34,5% à 35,7% entre 2018 et 2019. **Le taux brut de préscolarisation (TBPS)** a connu une légère régression passant de 17,8% en 2018 à 17,6% en 2019. Le niveau de préscolarisation est en retrait par rapport à la cible de 2019 (24%). Le TBPS est plus élevé chez les filles (18,8%) que chez les garçons (16,4%). **L'indice de parité** est passé de 1,14 à 1,15 entre 2018 et 2019.

Figure 7 : Évolution du Taux brut de préscolarisation



Source : DPPE_RNSE 2020

46. Les régions de Ziguinchor (38,7%), Dakar (31,6%) ; Sédhiou (26,4%), présentent les plus forts TBPS contrairement aux régions de Kaffrine (5,5%), Diourbel (5,8%) et Matam (7,9%) qui affichent les taux les plus faibles.

47. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation a connu une baisse de 1,5 point passant de 86,4% en 2018 à 84,9% en 2019, pour une cible de 89,1%. En 2019, le TBS est plus élevé chez les filles (91,6%) que chez les garçons (78,4%), soit un indice de parité de 1,17 (1,16 en 2018). Des résultats appréciables ont été enregistrés dans les régions de Kédougou (113,2%), Ziguinchor (107,4%), Sédhiou (103,5%) et Thiès (105,9%) qui ont atteint la scolarisation universelle.

48. Le **taux d'achèvement au primaire (TAP)** a connu une hausse en passant de 59,8% en 2018 à 62,30% en 2019, mais reste bien en deçà de la valeur cible de 65%. En 2019, la tendance reste favorable aux filles avec un taux d'achèvement de 62,3% contre 55,7% pour les garçons. Le niveau d'achèvement au primaire demeure encore faible dans les régions de Kaffrine (32%), Diourbel (34,9%) et Matam (44,1%).

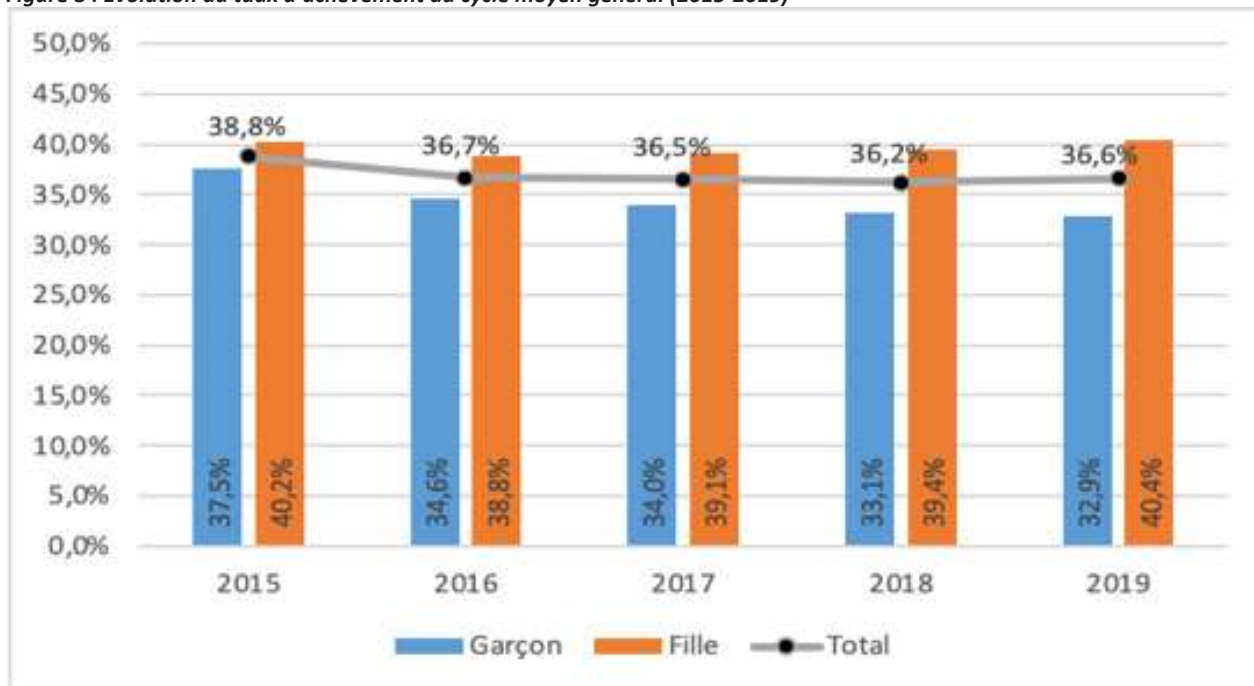
49. Les contreperformances enregistrées sont liées à plusieurs facteurs, notamment le faible niveau de maîtrise des compétences fondamentales dans les disciplines et outils en lecture et en mathématiques et la mauvaise qualité de l'environnement des enseignements et apprentissages ainsi que les forts taux de redoublement et d'abandon scolaires dans ces localités.

50. S'agissant de l'enseignement moyen, le taux brut de scolarisation se situe à 49,8% en 2019, contre 49,5% en 2018, et un écart positif par rapport à la valeur cible (48,8%). Ce taux, en 2019, est plus élevé, chez les filles (54,1%) que chez les garçons (45,8%). Les régions de Kaffrine (22,2%), Diourbel (24,8%), Tambacounda (30,7%), Louga (33,9%) et Matam (35,9%) affichent des résultats largement inférieurs à la moyenne nationale.

51. Le taux d'achèvement au moyen a connu une légère hausse passant de 36,2% à 36,6% entre 2018 et 2019. Il est nettement plus élevé chez les filles (40,4%) que chez les garçons (32,9%). En termes de répartition géographique, le taux varie de 16,8% à Kaffrine en 2019 à 63,4% à

Ziguinchor. Outre, la région de Kaffrine, les régions de Diourbel (18,3%), Tambacounda (19,7%), Matam (22,8%) Kédougou (22,8%), Kolda (23,2%) Louga (25,5%) affichent les plus faibles valeurs en 2019.

Figure 8 : Évolution du taux d'achèvement du cycle moyen général (2015-2019)



Source : DPPE_RNSE 2020

Meilleur accès à l'enseignement technique, professionnel et universitaire.

52. Le Sénégal a fait de la formation professionnelle et technique (FPT), une option fondamentale dans sa politique de développement économique et sociale. Cependant, le **taux d'accroissement des effectifs de la FPT** s'est établi à 1,5% en 2019 contre 22% en 2018, soit un taux de réalisation de 7,1% par rapport à la cible. Cette situation est reflétée par la faible progression du taux de transition du cycle fondamental dans le système de formation professionnelle et technique qui est passé de 9% en 2018 à 9,2% en 2019.

53. Par ailleurs, le ratio du nombre d'inscrits dans la FPT pour 100 000 habitants s'établit à 504,7 en 2019. Il a connu une baisse de 1,54% par rapport à 2018. Ce ratio reste timide et cache des disparités entre les régions. L'accès à la FPT est plus élevé dans les régions de Dakar (1 265,9) et Ziguinchor (728,05), mais il reste faible à Louga (73,9) à Sédhiou (77,76) et à Matam (91,5). Le pourcentage de filles dans les effectifs de la formation professionnelle a connu une baisse entre 2018 et 2019 en passant de 54% à 52,39%. Malgré la baisse notée, les filles restent majoritaires dans la FPT avec un indice de parité de 1,1.

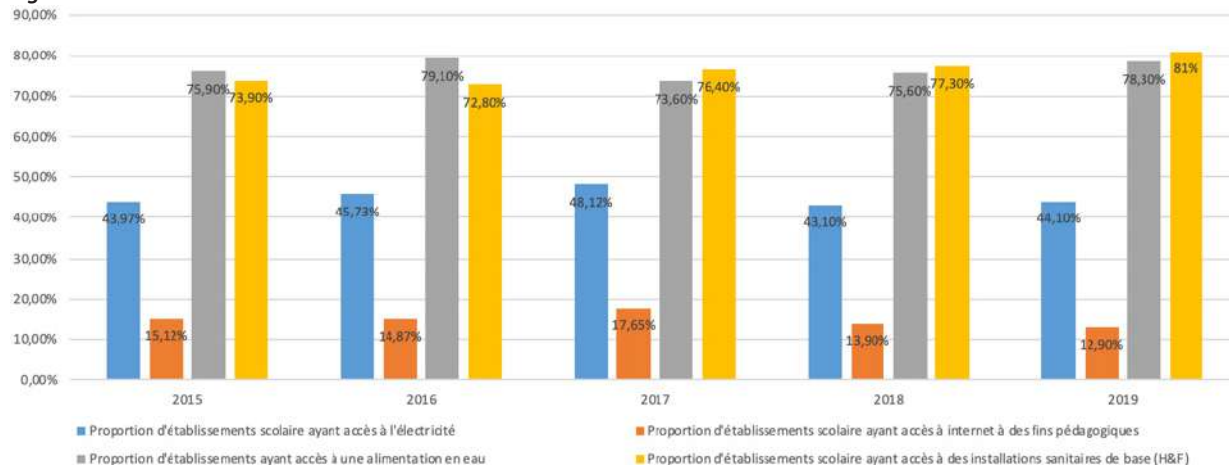
54. S'agissant de l'intégration des personnes vivant avec handicap dans la FPT, le taux de participation aux effectifs de la FPT est passé de 0,83% en 2018 à 0,41% en 2019, pour une cible de 2%. Des efforts restent encore à faire pour la prise en charge des personnes vivant avec un handicap en termes d'accessibilité des infrastructures.

55. Dans le domaine de **l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur**, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a légèrement baissé, passant de 1 209 en 2018 à 1 204 en 2019. Par contre, le **taux brut de scolarisation au supérieur (19-26ans)** s'est légèrement bonifié, passant de 8,15% à 8,22% entre 2018 et 2019. Il est également noté une bonne progression des filles dans la population estudiantine avec un indice de parité de 0,75, même si des efforts restent à faire, surtout dans les filières scientifiques et techniques.

Amélioration de la qualité des apprentissages.

56. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation, des investissements importants ont été consentis par l'État pour renforcer la mise à niveau des infrastructures pédagogiques.

Figure 9 : ODD4a1 – Indicateurs de l'élémentaire



Source : DPRE RNSE, 2020

57. Au **préscolaire**, le **pourcentage d'écoles ayant accès à l'électricité, à l'eau et au lavage des mains**, entre 2018 et 2019, est passé respectivement, de 65% à 67,5%, de 84% à 83,7% et de 78% à 77,2%. En termes de **connexion à l'internet et d'accès à des installations sanitaires de base**, le taux est respectivement de 59,4% et 22,5% en 2019. **À l'élémentaire**, en 2019, la proportion d'écoles élémentaires ayant accès à l'eau est de 78,3% contre 75,6% en 2018 soit une hausse de près de 3 points de pourcentage. Il en est de même pour les écoles disposant de système d'assainissement (81% en 2019 et 77,3% en 2018). Toutefois, le taux d'accès à l'internet à des fins pédagogiques au **primaire**, a connu une baisse entre 2018 et 2019, passant de 13,9% à 12,9%. Au niveau du moyen, 92,1% des établissements ont accès à l'eau, 89,2% à des installations sanitaires, 35,7% à l'internet et 76,1% à l'électricité.

58. S'agissant de l'enseignement préscolaire, en 2019, le pourcentage d'enseignants titulaires de diplôme professionnel est de 37,8%, soit 4 411 enseignants (pour un total de 11 640). Le pourcentage de femmes titulaires de diplôme professionnel est de 68,0% soit 2 203. Les pourcentages les plus élevés sont notés dans les régions de Matam (79,4%), de Kédougou (70,1%), de Kolda (64,1%), de Kaffrine (63,9%) et de Saint-Louis (60,4%).

59. En 2019, le nombre total d'enseignants craie en main dans les écoles élémentaires publiques est de 50 077. Ce nombre est, en majorité, composé d'enseignants titulaires de Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) et de Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP) avec des pourcentages respectifs de 64,0% et 23,9%. Globalement, le nombre total d'enseignants craie en main dans les écoles élémentaires publiques titulaires d'un diplôme professionnel (CAP, CEAP, CAEP) est de 44 291, soit 88,4%. En 2019, le ratio élèves/maître est de 35 dans l'enseignement élémentaire. Il est plus élevé dans le public (36) que dans le privé (32). Dans le public, le ratio varie entre 25 élèves/maître à Kaffrine et 59 à Dakar.

60. Pour ce qui est de l'enseignement moyen, le pourcentage d'enseignants disposant de diplômes professionnels est de 91,1%. On les rencontre plus dans les académies de Kédougou (96,8%) et de Rufisque (96,3%) et moins dans celles de Kolda (87,1%) et de Matam (85,8%). Le poids des femmes parmi les diplômés est de 22,4% au niveau national. Il est plus important dans les académies de

Dakar (45,1%) et de Rufisque (31,4%) alors qu'il est moins important dans les académies de Kolda (13,4%) et de Sédhiou (13,6%).

61. La taille moyenne des classes pédagogiques de l'enseignement moyen est de 51 élèves en 2019. Elle baisse en allant de la sixième (54) à la troisième (47). Au niveau des régions, trois d'entre elles ont un ratio supérieur à la moyenne nationale. Les régions de Kaffrine (42) et de Kédougou (42) enregistrent chacune un ratio inférieur à celui du niveau national.

62. Dans le secondaire, 94,1% des enseignants disposent d'un diplôme professionnel en 2019, dont 16% de femmes. En 2019, le ratio élève/enseignant est de 44 élèves pour une classe, ce qui correspond presque à la norme retenue de 45 élèves par classe.

Lutter contre l'analphabétisme.

63. Des efforts considérables ont été entrepris par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'alphabetisation. Ainsi, selon les données de l'EDS-C de 2019, le **taux d'alphabetisation** est de 52,7% pour les femmes (15-49 ans) et de 65,1% pour les hommes (15-49 ans) contre des taux en 2018 de 54,3% pour les femmes et 63,1% pour les hommes.

64. Des résultats mitigés ont été atteints dans la mise en œuvre de l'ODD 4. Beaucoup d'efforts restent à faire pour améliorer l'accès et la qualité des apprentissages particulièrement dans certaines régions comme Matam, Louga, Diourbel, Kaffrine, Fatick et Kaolack qui sont loin des cibles de scolarisation universelle. La dimension inclusive de l'offre devrait être renforcée à tous les niveaux, surtout pour la prise en charge des enfants vivant avec un handicap et les groupes vulnérables. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour développer l'enseignement à distance est également à renforcer.



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

65. L'ODD 5 cherche spécifiquement à autonomiser toutes les filles et femmes d'ici 2030. Il prône l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde. Cela passera par la lutte contre les discriminations et les violences, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD532	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	24,20%	23%	24%	23%	25,2%	↗	●
ODD532	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	Pourcentage de filles de 0-14 ans ayant subi une mutilation génitale féminine	14,6%	13,6%	14%	14,1%	16,1%	↗	●

ODD551	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Assemblée nationale)	47,50%	47,5%	41,81%	41,8%	41,8%	↓	●
--------	--	---	--------	-------	--------	-------	-------	---	---

Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

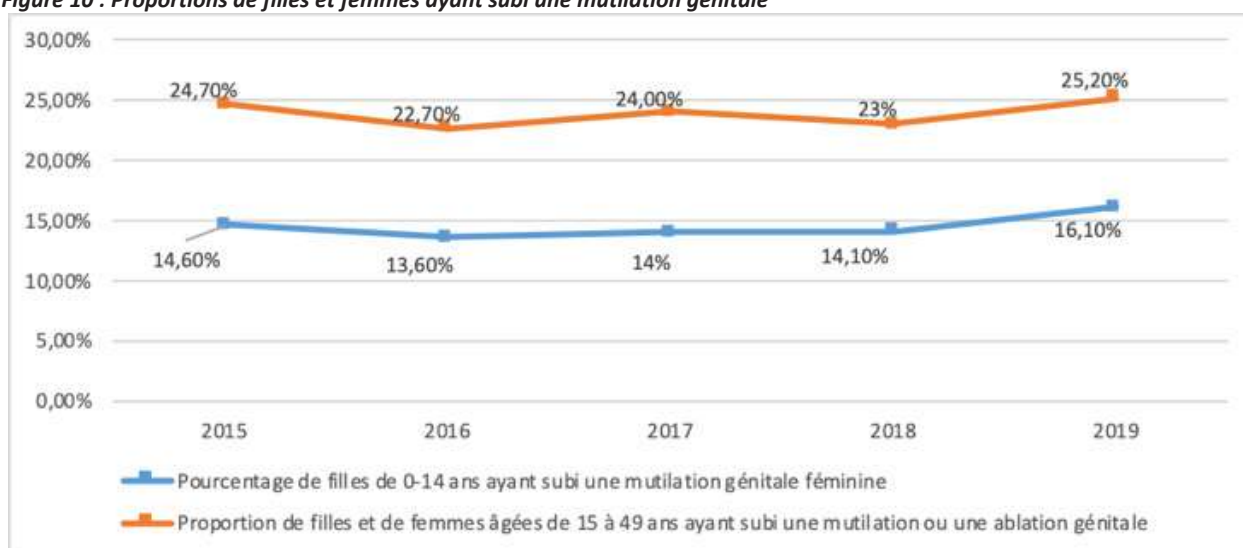
66. Dans le cadre de la lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG), la mise en œuvre du Plan d’actions national multisectoriel pour l’éradication des Violences Basées sur le Genre et la promotion des droits humains (PAN/VBG/DH) et la mise en place de plateformes régionales de prévention et de prise en charge des VBG, ont permis d’enregistrer des résultats mitigés ces dernières années. Les statistiques de 2019 révèlent 66 cas de violences sur mineurs, 706 agressions sexuelles, 15 femmes tuées et plus de 1 200 cas de viol.

67. Votée en décembre 2019, la loi criminalisant le viol et la pédophilie renforce la position du Sénégal comme leader concernant les efforts pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Celle-ci durcit les peines encourues par les auteurs de viols et pédophilies, de 10 ans à la réclusion à perpétuité. De plus, la loi pénalise également les attentats à la pudeur avec recours à la violence. Sa mise en œuvre effective devra permettre de relever le score du Sénégal (58,3) dans le domaine de la législation contre les violences faites aux femmes.

68. La campagne de sensibilisation sur les Mutilations génitales féminines (MGF) a permis d’enregistrer en 2019, quatre (4) déclarations publiques d’abandon de l’excision et de mariages précoces dans les régions à forte prévalence (Sédhiou, Tambacounda et Matam) et l’engagement de plus de deux cents (200) communautés à promouvoir l’abandon de l’excision, y inclus cent quatre-vingt-un (181) leaders religieux, communautaires et traditionnels. En fin juin 2019, les communautés frontalières de la Gambie et du Sénégal se sont engagées à Pata (département de Médina Yoro Foulah) à abandonner l’excision et les pratiques néfastes.

69. Toutefois, le **pourcentage de filles de 0-14 ans ayant subi une mutilation génitale féminine** a enregistré une augmentation de 2 points de pourcentage entre 2018 et 2019, passant de 14,1% à 16,1%. De même, la **proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale** est passée de 23% en 2018 à 25,2% en 2019. Beaucoup d’efforts restent à faire pour éradiquer ces pratiques néfastes à la santé de la reproduction des femmes.

Figure 10 : Proportions de filles et femmes ayant subi une mutilation génitale



Source : ANSD, EDS-C

Lutte contre les discriminations.

70. Le Sénégal a ratifié plusieurs traités internationaux et régionaux de promotion des droits des femmes. Par ailleurs, la politique d'institutionnalisation du genre dans l'administration publique a été renforcée pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Par ailleurs, les actions entreprises avec l'appui des partenaires au développement ont permis de renforcer la **mise en place des cellules genre dans les ministères. Ainsi, la proportion de ministères disposant de ces mécanismes** a sensiblement évolué, elle passe de 71,4% en 2018 à 78,12% en 2019. De plus, le Gouvernement a élaboré en 2019 le document budgétaire genre accompagnant la Loi de Finances, afin de permettre au Parlement de mieux apprécier les efforts consentis pour la réduction des inégalités de genre dans les actions publiques.

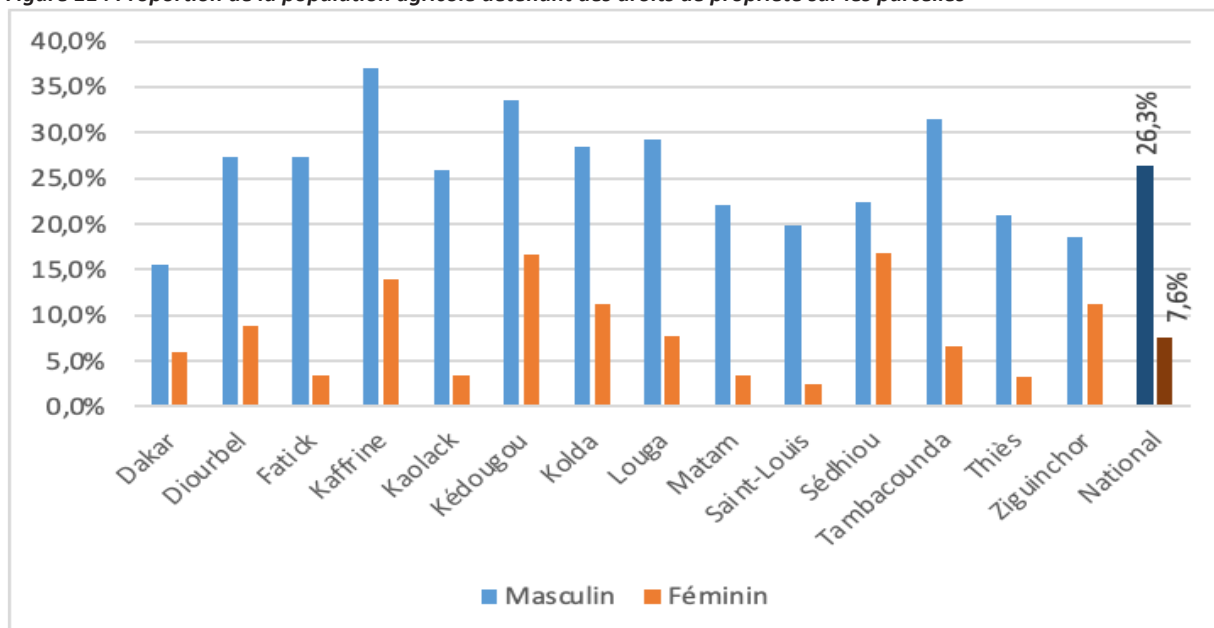
71. Le renforcement du pouvoir politique des femmes se manifeste par leur forte présence dans les sphères de prise de décision, particulièrement au sein des parlements nationaux et locaux. Ainsi, **la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national et les administrations locales** (collectivités territoriales) se situe à 47,68% en 2019. Les femmes représentent 41,8% des postes au niveau de l'Assemblée nationale. Il importe de signaler également, que le Conseil économique social et environnemental (CESE) et le Haut conseil des collectivités territoriales (HCCT) sont dirigés par des femmes. Dans le commandement territorial, les femmes représentent 6,5% de l'effectif. On note une seule femme gouverneur de région sur un total de 14, deux (2) femmes préfets sur un total de 45 et 24 femmes sous-préfets et adjointes sur un total de 372.

Autonomisation économique des femmes.

72. La répartition des parcelles selon le sexe du responsable révèle que plus des $\frac{3}{4}$ des parcelles sont détenues par les hommes (85,5%) en 2019. Ainsi, l'indice d'entrepreneuriat agricole féminin se situe à 0,2, ce qui signifie qu'il y a environ 2 exploitants femmes pour 10 exploitants hommes.

73. Sur l'ensemble des parcelles exploitées, le **pourcentage de la population détenant les droits sur les terres** se situe à 17,3% en 2019. La population masculine détenant des terres est plus importante que celle des femmes (26,3% contre 7,6% en moyenne). Parmi la population agricole détenant des droits sur les parcelles, seul 0,9% des exploitants ont un titre de propriété (dont 1,4% pour les hommes et 0,4% pour les femmes).

Figure 11 : Proportion de la population agricole détenant des droits de propriété sur les parcelles



Source : Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2018-2019

74. Les dispositifs publics d'accompagnement et de financement des activités des femmes ont poursuivi leur déploiement dans plusieurs régions. À cet effet, d'importantes lignes de crédits ont été octroyées aux femmes, grâce aux actions combinées des mécanismes de financement et des projets/programmes (Fonds national de Crédit pour les Femmes (FNCF) et Fonds national de l'Entreprenariat féminin (FNEF), PADEF/EJ).

75. Au titre de l'exercice 2019, un montant de 802,5 millions de FCFA a été décaissé pour appuyer les activités de 594 projeteuses de projets. Le Programme d'appui au développement économique et social (PADESS) a octroyé des financements à six cent cinquante-sept (657) femmes pour un montant de 557,8 millions de FCFA dans sept (7) départements de Dakar et Kaolack. Au total, cinq mille neuf cent soixante-dix-huit (5 978) femmes ont bénéficié de financements en 2019.

76. Dans le but de renforcer la culture entrepreneuriale des femmes, la vulgarisation du guide de la femme entrepreneure s'est poursuivie dans les régions (à Kaolack, Thiès, Touba-Mbacké, Gossas, Diourbel, Ziguinchor, Bignona, Sédhiou, Kolda, Linguère, Matam, Richard- Toll et Saint Louis), soit 2 100 femmes formées ou sensibilisées pour un montant de 22 millions de francs FCFA. Également, 1 750 femmes ont été sensibilisées sur l'inclusion financière.

77. Le renforcement des capacités techniques et managériales des femmes et des jeunes filles constitue un gage pour faciliter leur épanouissement socio-économique, à travers une offre de formations adaptées à leurs besoins. En 2019, trois mille sept cent quatre-vingt-seize (3 796) femmes et jeunes filles ont été formées dans les filières et secteurs de l'économie.

78. Pour aller au-delà des progrès actuellement accomplis pour l'égalité et l'équité de genre et pour l'autonomisation des filles et des femmes, il faudra : (i) accélérer le processus d'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques, (ii) mobiliser plus de ressources dédiées à l'autonomisation des femmes et (iii) promouvoir une protection sociale sensible au genre afin d'améliorer la résilience des femmes.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT **Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**

79. Cet objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD611	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Taux d'accès global à l'eau potable	92,2% U : 98% R : 87,2%	93,7% U : 98,5% R : 89,5%	U : 98,8% R : 91,3%	U : 90,9% R : 70,6%	N : 81% ³ U : 91,69% R : 71,44%		
ODD621	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Taux d'accès global à l'assainissement	48,4% U : 62,2% R : 36,7%	51,49% U : 66,5% R : 38,7%	53,97% U : 67,4% R : 42,3%	55,1% U : 72,7% R : 53,6%	65% U : 75,8% R : 55,3%		

³ A partir de 2018 le critère GTS (géré en toute sécurité-) a été introduit. Ce qui explique la baisse constatée

Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

80. La mise en œuvre des différentes actions a permis de progresser substantiellement vers un accès universel en eau potable et la résorption des déficits lors de la période de pointe et de maintenir la performance du secteur. En effet, en 2019, le **taux d'accès global à l'eau potable** se situe de 81% contre 80,6% en 2018.

81. En **milieu rural**, le taux d'accès à l'eau potable s'établit à 71,44% en 2019 contre 70,6% en 2018. Cette légère amélioration s'explique par la poursuite de la construction de forages, de châteaux d'eau et de réseaux d'adduction d'eau multi-villages, des réalisations du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) et de travaux initiés dans le cadre de KMS2 et 3.

82. En **milieu urbain**, le taux d'accès a connu une légère augmentation et s'affiche à 91,69% en 2019 contre 90,9% en 2018. Ces résultats sont obtenus grâce à la reprise des projets de mise en place de branchements sociaux.

83. Le **taux d'accès global à l'assainissement** est passé de 53,97% en 2018 à 65% en 2019. Pour le milieu rural, le taux enregistré en 2019 est de 55,3% contre 53,6% en 2018. Ces progrès enregistrés sont principalement portés par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages. Pour le milieu urbain, ce taux est estimé à 75,8% en 2019 contre 72,7% en 2018. La progression de ce taux est aussi portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages et les programmes réalisés dans plusieurs villes du Sénégal.

Gestion intégrée des ressources en eau.

84. En application de la recommandation du sommet de Johannesburg sur le développement durable, le Sénégal s'est doté d'un Plan d'Actions pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) et participe au Programme-GIRE (PGIRE) transfrontalier dans le cadre de l'OMVS, qui en est à son second volet de mise en œuvre.

85. La **proportion des plans d'eau dont la qualité ambiante** est bonne, se situe à 47,3% en 2019 contre 36,8% en 2018. Le **degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)** passe de 57,4 en 2018 à 55,8 en 2019. En ce qui concerne les deux (2) bassins transfrontaliers (fleuve Sénégal et fleuve Gambie), un dispositif de coopération opérationnel est mis en place à travers l'OMVS et l'OMVG. En outre, l'OMVS est citée comme modèle de coopération réussie par les Nations Unies.

Encadré 1 : Forum de l'eau de Dakar

La communauté mondiale de l'eau et de l'assainissement se retrouvera au Sénégal, du 22 au 27 mars 2021, pour la neuvième édition du Forum mondial de l'Eau sous un thème évocateur : La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable.

Le 9ème Forum mondial de l'eau, le premier du genre organisé en Afrique subsaharienne est un grand défi. Son programme est axé sur l'agenda 2030 pour des actions transformatrices. Cette vision se décline en feuille de route avec quatre priorités : la sécurité de l'eau de l'assainissement, la coopération, l'eau pour le développement rural et les outils et moyens.

En réunissant les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile pour renforcer la mise en œuvre des actions nécessaires à la réalisation de l'Objectif du Développement durable numéro 6 (ODD 6), le 9ème Forum mondial de l'eau offrira également une plateforme d'expression à d'autres parties prenantes (groupements de femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et contribuera ainsi à la transformation qualitative du quotidien des populations et à l'amélioration des performances des secteurs de production.

86. Dans le domaine de l'eau, les résultats obtenus montrent que le Sénégal est sur une bonne trajectoire d'atteinte des cibles y relatives, avant l'échéance des ODD. Pour ce qui est du secteur de l'Assainissement, malgré le gap énorme à combler, le Sénégal a enregistré des gains substantiels. Toutefois, des investissements massifs doivent être mobilisés pour l'amélioration de l'assainissement rural. Pour ce faire, la proposition et la mise en place de nouveaux mécanismes de financement durable du marché de l'assainissement rural sont indispensables.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE
Objectif 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

87. L'objectif 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

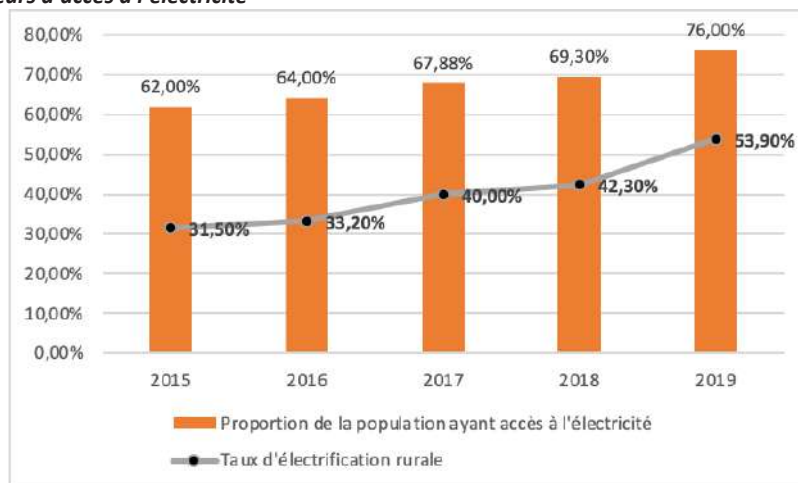
Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2030	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	62,00%	64,00%	67,88%	69,5% U : 92,8%	76% U : 94%	↗	●
ODD711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Taux d'électrification rurale	31,50%	33,2%	40%	42,3%	53,9%	↗	●
ODD721	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	Part des énergies renouvelables dans la puissance installée		3%	17,29%	17,45%	20,63%	↗	●

Accès aux services énergétique.

88. Afin de garantir à tous un accès universel et durable à l'énergie, le Gouvernement du Sénégal s'est lancé en 2019 dans un pari de la disponibilité avec la mise en service en 2019 de nouvelles centrales d'une capacité de 228 MW (la centrale solaire de Diass de 15 MW et de la première phase (55 MW) de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye (158MW)). Ce qui a fait passer la puissance installée de 1 249,49 MW en 2018 à 1 435,99 MW en 2019.

89. La **proportion de la population ayant accès à l'électricité** se situe à 76% en 2019 contre 69,5% en 2018. En **milieu rural**, le taux d'accès est passé de 42,3% en 2018 à 53,9%, traduisant ainsi la bonne mise en œuvre du Programme national d'urgence d'électrification rurale (PNUER).

Figure 12 : Indicateurs d'accès à l'électricité



Source : MPE, 2020.

90. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre en 2025, un taux d'indépendance en énergie commerciale hors biomasse d'au moins 15%, à travers, notamment, l'apport des énergies renouvelables et des ressources énergétiques locales. En effet, le développement de la production s'est réalisé avec un mix énergétique plus diversifié. Ainsi, en 2019, le **taux global de pénétration des énergies renouvelables** y compris l'hydroélectricité est de 19,6% et la part des énergies renouvelables dans la puissance installée est ressortie à 20,63%.

Efficacité énergétique.

91. La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'efficacité énergétique a été poursuivie en 2019, malgré les problèmes de trésorerie dans l'exécution de certains projets, notamment sur la rationalisation de la consommation dans les bâtiments et édifices publics et la promotion de l'éclairage efficace. Il convient de noter que le projet de suivi et d'analyse de la facture d'électricité de l'administration (SARDEL) a permis de réaliser un gain financier de 1,045 milliards de FCFA en 2019.

92. Quant à l'éclairage efficace, il a permis de réduire les consommations finales d'énergie de 23 780 MWh et les dépenses d'électricité de 2,820 milliards de FCFA, avec les lampes diffusées entre octobre 2015 et décembre 2018. Ces actions permettront d'augmenter l'**intensité énergétique** qui était de 4,14 en 2015.

93. En dépit des investissements consentis par le Gouvernement dans le cadre de l'accès à l'énergie pour tous, 58% des ménages ruraux au Sénégal sont toujours privés d'électricité. Le pays mise aujourd'hui sur le Programme d'urgence de développement communautaire et un ensemble de projets menés en collaboration avec des partenaires internationaux pour relever le défi de l'accès à l'électricité pour tous.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

94. L'ODD 8 vise à fournir des possibilités pour un plein emploi productif et un travail décent pour tous, tout en éradiquant le travail forcé, la traite d'êtres humains et le travail des enfants. Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition préalable à la prospérité nationale.

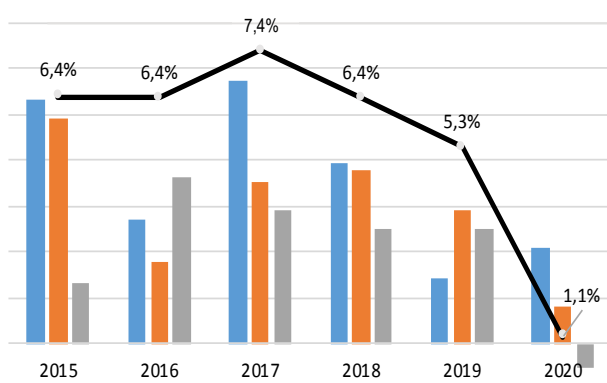
Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD811	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	3%	3,2%	3,93%	3,2%	2,1%	↘	●
ODD821	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Taux de croissance du PIB réel par personne employée.	5,2%	3,16%	1,74%	1,4%	0,4%	↗	
ODD831	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (par sexe)	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (par sexe)	48,20% (2014)		95,4% H:93,3% F:97,7%	96,6%	96,6%	↗	●
ODD852	Taux de chômage	Taux de chômage (T4)	15,70%	16,6%	15,7%	15,5%	16,9%	↗	●
ODD891	PIB directement tiré du tourisme en proportion du PIB	Valeur ajoutée du tourisme en proportion du PIB	3,44%	5,16%	5,38%	5,29%	6,50%	↗	

ODD8101a	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	5,06	5,101	5,723	5,572	5,76	↗	
ODD8101b	Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	5,481	5,663	5,666	5,495	6,1	↗	

Augmentation de la croissance économique et de la productivité.

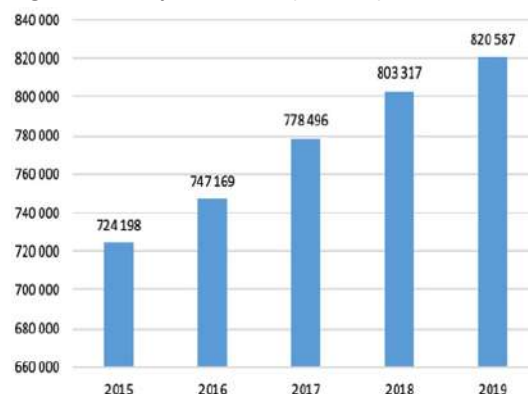
95. Pour s’inscrire sur la trajectoire de l’émergence, le Sénégal a pris l’option, en 2014, d’adopter le Plan Sénégal émergent (PSE) comme modèle de pilotage de sa politique économique et sociale. Cette volonté politique ainsi affichée a permis d’enclencher une dynamique d’expansion économique visant à assurer l’amélioration du bien-être des populations, finalité de toute action de développement.

Figure 13 : Taux de croissance du PIB réel



Source : DGPPE, 2019

Figure 14 : PIB par habitant (en FCFA)



96. L’exécution de la deuxième phase du PSE (PAP II 2019-2023) s’est illustrée par la consolidation de la mise en œuvre des projets ainsi que celle des réformes. À la faveur d’un environnement international favorable, doublée d’une conjoncture intérieure stable, l’activité économique s’est confortée au titre de l’année 2019, avec toutefois un ralentissement par rapport à 2018. En effet, le **taux de croissance du PIB réel** est estimé à 5,3% contre 6,4% en 2018, consolidant, malgré cette légère inflexion, les acquis de la croissance économique qui est supérieure à 6% depuis 2014. Ce dynamisme de l’activité économique est porté par la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d’investissement et le renforcement de l’ensemble des secteurs productifs. Ainsi, le **PIB par habitant** a enregistré une croissance de 2,1%, passant de 803 317 FCFA en 2018 à 820 587 FCFA en 2019.

97. Le niveau de productivité connaît une amélioration, principalement portée par le secteur tertiaire. Ainsi, le **PIB par personne employée** (productivité apparente du travail) a enregistré une hausse de 2% entre 2018 et 2019 (2,87 millions en 2018 à 2,93 millions de FCFA en 2019).

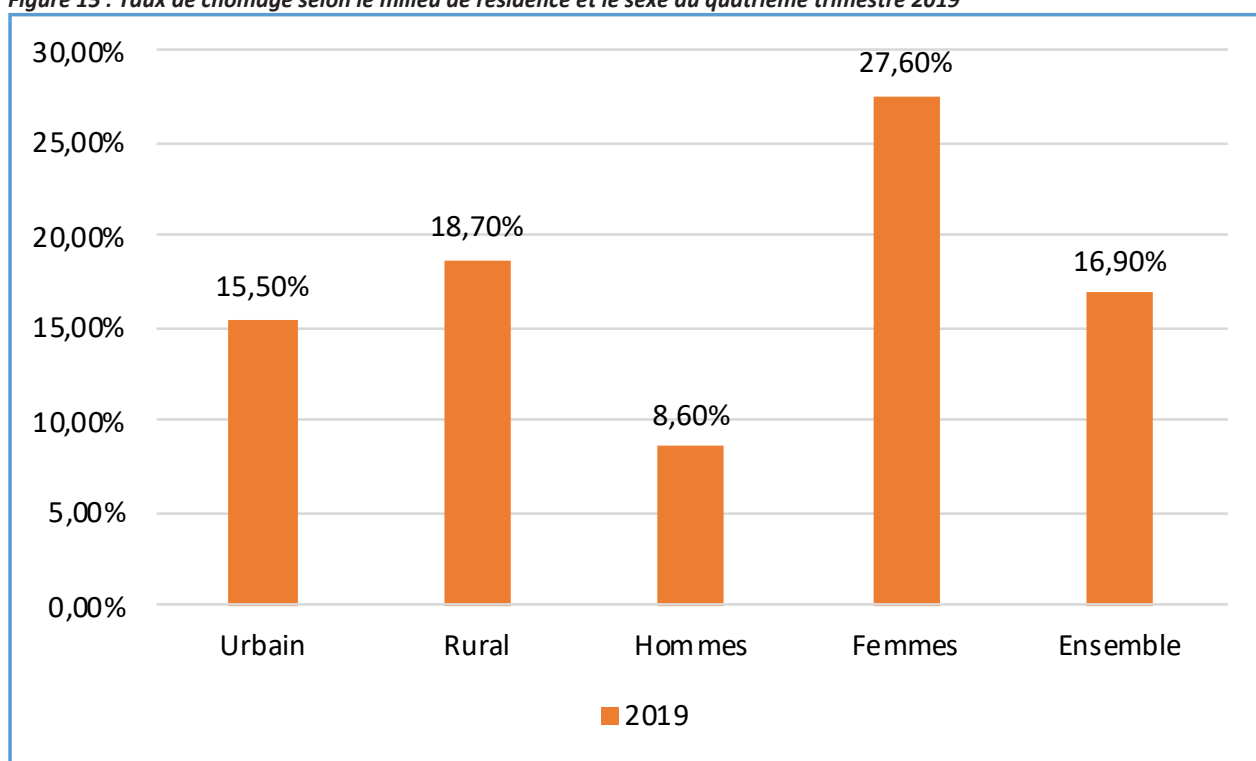
98. Le PSE identifie l’économie informelle comme l’une des contraintes majeures qu’il convient de lever afin de bâtir un tissu d’entreprises formelles et moderniser son économie. Malgré les efforts réalisés, le secteur informel reste prépondérant, représentant plus de 50% du PIB et couvrant 97% des PME. Aussi, la **part de l’emploi informel dans l’emploi total** a-t-elle atteint 96,6% en 2019. Ainsi, le Gouvernement s’est-il engagé à faire de la transition de l’informel vers l’économie formelle, une priorité dans la phase 2 du PSE, en soutenant l’initiative privée, à travers la promotion de l’auto-emploi ou de l’entrepreneuriat, de la TPE et de la PME, entre autres.

Accès à un emploi décent.

99. Pour faire face à la problématique de l'emploi notamment des jeunes et des femmes, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi qui repose sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail, ainsi que sur la promotion de l'auto-emploi, en milieu rural et urbain.

100. **Le taux de chômage (15 ans+)** est estimé à 16,9% au quatrième trimestre de 2019, contre 15,5% au quatrième trimestre de 2018. Il est plus accentué en milieu rural (18,7%) qu'en milieu urbain (15,5%) et touche davantage les femmes (27,6%) que les hommes (8,6%). **Le taux d'activité** se situe à 59,3% au quatrième trimestre de l'année 2019 et varie selon le milieu de résidence et le sexe. Il est estimé à 60,7% en milieu urbain et 57,7% en milieu rural, à 67,9% pour les hommes et 51,1% pour les femmes. **Le taux d'occupation global** est de 42,5% au quatrième trimestre de 2019, avec des écarts importants selon le sexe : celui des hommes étant de 55,1% et celui des femmes de 30,4%.

Figure 15 : Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe au quatrième trimestre 2019

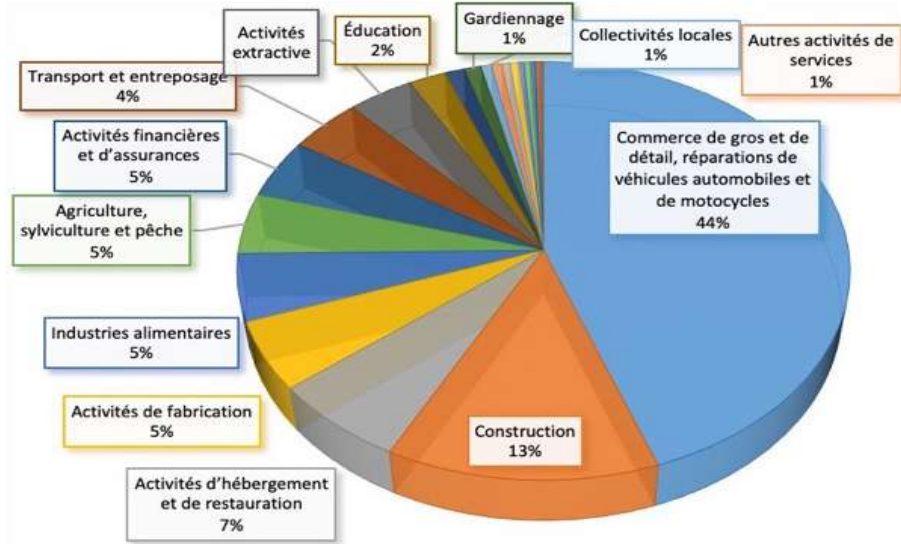


Source : ENES T4/2019, ANSD

101. Pour ce qui est du salaire moyen mensuel, il est évalué à 89 730 FCFA en 2019, correspondant à une **rémunération horaire moyenne** de 517,7 FCFA, largement au-dessus du SMIG, qui a été revalorisé à 317,3 FCFA depuis le 1er janvier 2019.

102. Les contrats de travail les plus proposés sur le marché sont ceux à durée déterminée qui s'élèvent à 36 701 unités, soit plus de la moitié (56,1%) dont 10 914 pour les femmes. Le nombre de contrats de travail à durée indéterminée s'élève à 16 367 unités (dont 4 854 pour les femmes), soit 25% du total. La principale branche qui s'est illustrée est celle du « Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles » qui a généré 29 084 contrats de travail représentant 44,42% du total.

Figure 16 : Part des contrats de travail enregistrés en 2019 selon la branche d'activité



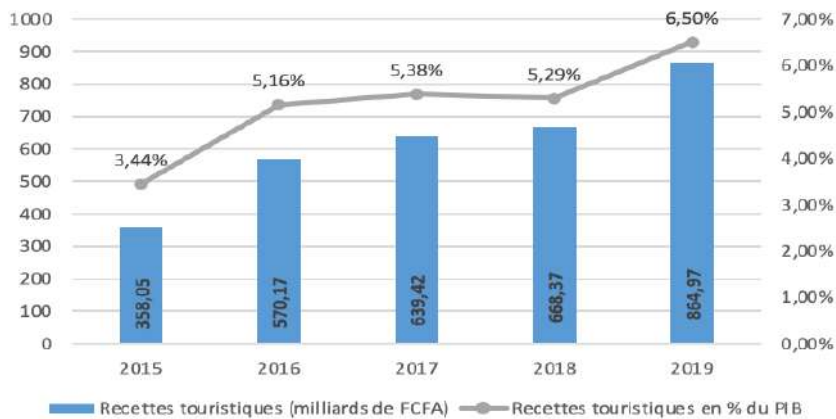
Source : Rapport annuel des statistiques du travail, 2019

103. En tant que garante de l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de travail, de main d'œuvre et de sécurité sociale, en vertu de la convention n°81 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Administration du travail, à travers surtout les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS), exerce des contrôles, soit au niveau de l'inspection, soit dans les entreprises ou établissements. Ainsi, pour l'année 2019, le nombre de contrôles a connu une hausse de 13,61% par rapport à 2018, pour s'établir à 4 759 en 2019 (contre 4 189 en 2018).
 104. Par ailleurs, 1 956 déclarations d'accident de travail et de maladies professionnelles (AT/MP) ont été enregistrées à la Caisse de Sécurité sociale (CSS) en 2019, contre 1 984 en 2018, soit une diminution en valeur relative de 1,4%.

Tourisme dynamique.

105. L'objectif est de placer le Sénégal dans le top cinq des pays touristiques en Afrique et d'atteindre un nombre de touristes de plus de trois millions par an d'ici à 2023 pour redynamiser les emplois directs et indirects, rehausser sa contribution au PIB et rendre plus attractive la destination. Par rapport au sous-secteur du tourisme, les activités ont connu une hausse relativement importante au cours de l'année 2019. **Les recettes touristiques** sont évaluées à 864,97 milliards de FCFA en 2019 contre 668,37 milliards FCFA en 2018, soit une évolution de 29% et une contribution directe au PIB de 6,5%.

Figure 17 : Recettes touristiques



Source : ANSD, 2019

⁴ Il s'agit de la population active occupée dans le secteur «Hébergement et restauration»

106. Ce résultat se justifie par une augmentation de 23% du nombre d'entrées de touristes, qui passe de 1 592 923 en 2018 à 1 958 828 en 2019. En outre, le nombre de nuitées hôtelières globales enregistré a connu une hausse de 37,8% entre 2018 et 2019 et s'est établi à 4 495 621 nuitées en 2019. De même, **le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme⁴** a connu une évolution de 3,4% entre 2018 et 2019, pour s'établir à 137 257 en 2019, soit 3,0% du nombre total d'emplois en 2019.

107. En dépit des résultats mitigés, le nombre d'entrées de touristes reste encore loin de l'objectif fixé par le PSE, qui ambitionne de faire du Sénégal une destination touristique de référence et du tourisme un vecteur de développement économique, social et territorial.

Accès aux services bancaires et financiers.

108. Le paysage bancaire du Sénégal s'est renforcé en 2019. Ainsi, **le taux de bancarisation strict** est passé de 19% en 2018 à 21,1% en fin juin 2019. Pour ce qui est de l'accès aux services bancaires, le Sénégal dispose en 2019 de 5,76 succursales de banques commerciales pour 100 000 habitants contre 5,57 en 2018. Pour ce qui est des **distributeurs automatiques de billets pour 100 000 habitants**, il est noté une légère hausse en 2019 (5,44 contre 5,41 en 2018).

109. Des améliorations ont aussi été notées dans les conditions d'accès au crédit. Les taux débiteurs moyens ont connu une légère baisse (-8,9 points de base) en 2019, s'établissant à 5,81% en 2019 contre 5,89% en 2018. Ils demeurent les taux les plus faibles dans l'UEMOA et se chiffrent en moyenne à 6,68% en 2019 contre 6,79% en 2018. En revanche, le taux de rémunération des dépôts s'est contracté par rapport à l'année précédente, s'établissant à 5,39% en 2019 contre 5,46% en 2018, soit une baisse de 7,1 points de base. Il est à noter que les encours des nouveaux dépôts à terme ont largement progressé (+30,2%) sur la période, pour s'établir à 1 663,8 milliards de FCFA en fin 2019.

110. Les systèmes financiers décentralisés (SFD) offrent aux personnes exclues du système bancaire, des produits et services financiers d'épargne et de crédit, plus adaptés. Ainsi, le nombre de SFD est passé à 304 en fin 2019 contre 303 SFD en fin 2018. Avec 905 points de services répartis sur les 45 départements du Sénégal, le taux de pénétration des SFD indexé à la population totale, s'est établi à 21,3% en 2019 contre 19,5%, un an auparavant. Le nombre de sociétaires est ressorti en hausse de 12%, passant de 3 062 327 en 2018 à 3 434 345 en 2019. Par ailleurs, le niveau de l'encours des crédits accordés par les SFD est estimé à 440 milliards de FCFA en 2019, contre 403 milliards de FCFA en 2018. Cette hausse est due aux crédits à court terme qui ont augmenté de 13% sur un an. Aussi, la tendance haussière des dépôts s'est maintenue, pour s'établir à 364 milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre 335 milliards à fin décembre 2018, soit une progression de 8%.

111. Avec un **taux global d'utilisation des services financiers** situé à 67% en 2018 contre 65,9% un an auparavant, des défis restent à relever pour inclure les 33% de la population adulte qui n'a pas encore accès aux services financiers au Sénégal. Les services financiers numériques ouvrent pour les ménages à faible revenu l'accès à des instruments d'un coût abordable et pratique qui peuvent accroître leurs opportunités économiques. Aussi faudrait-il continuer de favoriser l'utilisation accrue des services de téléphonie mobile afin d'assurer une plus grande extension géographique des produits et services financiers.

112. En dépit des avancées considérables accomplis par le Sénégal, notamment dans la ratification et l'application des conventions internationales sur le travail, la promotion de l'emploi décent, le renforcement du dialogue social et l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'informel, des efforts restent à faire pour atteindre les cibles de l'ODD 8.



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

113. L'ODD9 est centré sur la promotion du développement des infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation, à travers un appui financier, technologique et technique international et national amélioré, la recherche et l'innovation, et un meilleur accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015
OD-D912a	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport aérien	1 974 000	2 065 154	2 147 072	2 373 555	2 628 911	↗
OD-D912a	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Volume de fret par transport aérien (tonnes)	36 019	37 619	35 505,67	35 410	36 615	↗
OD-D912a	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Volume de fret par transport maritime	15 188 000	17 934 000	19 264 000	19 800 765	20 495 659	↗
OD-D912a	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport ferroviaire (Petit train Bleu)	2 711 589	3 087 299	2 821 999	1 010 103	711 371	↘
OD-D921a	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB nominal	17,8%	17,23%	16,94%	20,3%	20,1%	↗
		Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant (1 000 FCFA)	124,75	125,13	131,3526	129,08	139,8	↗
ODD922	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	17,7%	16%	11,9% H: 11,1% F: 13,0%	18,2%	ND	↗
ODD952	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants		956	956	956	1 411	1 439	↗
ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile (par types de technologie)	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	40%	50%	66,29%	92,2%	ND	↗

Développement des infrastructures de transport.

114. Dans le transport **aérien**, le nombre de passagers a enregistré une hausse de 10,8% entre 2018 et 2019 pour se situer à 2 628 911 en 2019. Le volume de fret a connu une hausse de 3,4% en 2019 (36 615 tonnes). Cette hausse s'explique par la mise en place du hub d'Air Sénégal.

115. S'agissant du fret **maritime**, comparativement à l'année 2018, les quantités enregistrées ont connu une hausse de 3,5% en 2019 ; elles sont passées de 19 800 765 tonnes en 2018 à 20 495 659 tonnes en 2019, dépassant la cible fixée pour 2019 (20 025 470 tonnes).

116. Dans le domaine **ferroviaire**, le nombre de passagers a connu une baisse de 29,6% entre 2018 et 2019 (711 371 en 2019 contre 1 010 103 en 2018). La mise en service prochaine du Train Express Régional Dakar-AIBD devrait permettre de desservir Dakar jusqu'à Diamniadio dans une première phase.

Promotion de l'industrialisation.

117. L'ambition du PSE est de promouvoir le développement industriel pérenne dans une logique de transformation des ressources primaires, de création massive d'emplois et d'impulsion d'un nouveau moteur d'activité à haute valeur ajoutée.

118. L'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'installation et du développement des entreprises installées dans la plateforme de Diamniadio. En fin 2019, dix-huit (18) entreprises sont installées dans la zone économique spéciale de Diamniadio. Ces entreprises totalisent plus de 1000 emplois créés et plus de 36 400 000 000 de francs CFA d'investissements. De même les études de faisabilité de l'agropole sud ont été finalisées et de nouveaux sites dans certaines régions (Kaolack, Diourbel) sont sécurisés pour abriter des domaines industriels.

119. La **valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant** a connu une hausse de 8,3%, passant de 129 080 FCFA en 2018 à 139 800 FCFA en 2019. **Par rapport au PIB**, elle s'est légèrement dégradée de 0,2 point de pourcentage (20,3% en 2018 et 20,1% en 2019). Quant à **l'emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total**, il est passé de 18,2% en 2018 à 18,4% en 2019, soit une légère amélioration de 0,2% sur la période.

120. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la compétitivité des PME et à réduire la taille du secteur informel à travers le renforcement du dispositif d'encadrement en mutualisant les services d'appui et la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

121. Le **nombre de PME encadrées** a connu une baisse de 16% entre 2018 et 2019, passant de 6 071 à 5 072, pour un volume de financement accordé de 10,9 milliards de FCFA en 2019 contre 1,051 milliards en 2018. Par ailleurs, 352 demandes d'encadrement ont été reçues et leur taux de traitement a été de 95%. Quant aux unités informelles, 890 ont été accompagnées à la formalisation en 2019, contre 307 en 2018.

122. Par ailleurs, la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER), a octroyé, en fin 2019, des crédits à 70 183 bénéficiaires directs (personnes physiques et TPME) et 1 894 TPE, PME, PMI ont été financés dans le guichet hors autonomisation pour des montants supérieurs à 500 000 FCFA. L'ensemble des finances sont axés dans les secteurs prioritaires du PSE dont 49% dans l'Agriculture.

Accès aux technologies de l'information et de la communication.

123. La Stratégie SN2025 ambitionne de permettre à l'ensemble de la population, d'accéder au numérique à des coûts abordables. Parallèlement, le Sénégal met en œuvre une stratégie de service universel (SU) des télécommunications, axée sur le développement de l'accès aux TIC des populations rurales ainsi que la résorption du "fossé" existant dans le segment des zones urbaines à faibles revenus en termes de connectivité et de développement économique. Ces stratégies ont été actualisées en 2019. Aussi trois opérateurs (Orange, Expresso et Free) se partagent le marché de la téléphonie mobile en 2019. Les opérateurs Orange et Free disposent d'une licence d'exploitation 4G.

124. Globalement, les différents opérateurs ont réussi à couvrir⁵ 64% de la superficie terrestre du Sénégal par les infrastructures de télécommunications avec un taux de couverture de la superficie habitée de 82% et 92% par rapport à la population. De manière désagrégée, la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G, 3G et 4G en 2018 s'élève respectivement à 97,9%, 92,2% et 62%

⁵ Étude sur l'actualisation du Service Universel, Titan Conseil, 2018

Figure 18 : Couverture en 2G, 3G et 4G par les opérateurs de téléphonie

Orange



Expresso



Free



Source : nperf.com – 2020

10 INÉGALITÉS RÉDUITES **Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

125. Le Sénégal, dans l'optique de réduire les inégalités, s'est fixé comme objectif d'augmenter progressivement les revenus des 40% les plus pauvres de sa population, tout en garantissant l'autonomisation de toutes les personnes, ainsi que leur intégration sociale, économique et politique.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015
ODD1011	[Taux de croissance des] dépenses des ménages (ou du revenu par habitant) pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	Dépenses moyennes annuelle pour les 40 % de la population les plus pauvres (en FCFA)					247 949,7	
		Indice de GINI	0,38				0,35	↘
ODD1021	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	13,79% (2011)				8,66%	↘

Augmentation des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres.

126. Les résultats de l'enquête de l'ESP II avaient révélé que 60% de la population dispose de moins d'un tiers (1/3) du revenu national. Ainsi, le Gouvernement a pris comme orientation, à travers la phase 2 du PSE, d'accroître les revenus des 40% les plus pauvres de la population, en mettant en œuvre des politiques de croissance efficaces qui répondent adéquatement à la progression de la demande sociale : le Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) qui constitue des apports de revenus importants pour cette couche de la population ; le Programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) ; le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) contribue à réduire rapidement le fossé qui a longtemps existé entre les populations urbaines et rurales en termes d'accès et de disponibilité des services sociaux de base.

127. Ainsi, la nouvelle dynamique enclenchée par le PSE a permis une amélioration du niveau de vie d'une partie importante de la population pauvre et une réduction des inégalités de revenus. L'**indice de Gini** est passé de 0,38 en 2011 à 0,35 en 2019. **Les dépenses moyennes par tête des 40% des plus pauvres⁴** sont évaluées à 247 949,7 FCFA en 2019. Cependant, elles restent très loin de la **consommation moyenne des ménages** qui se situe à 560 039 FCFA. Ce résultat montre que des efforts restent à faire pour réduire davantage les inégalités.

Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes.

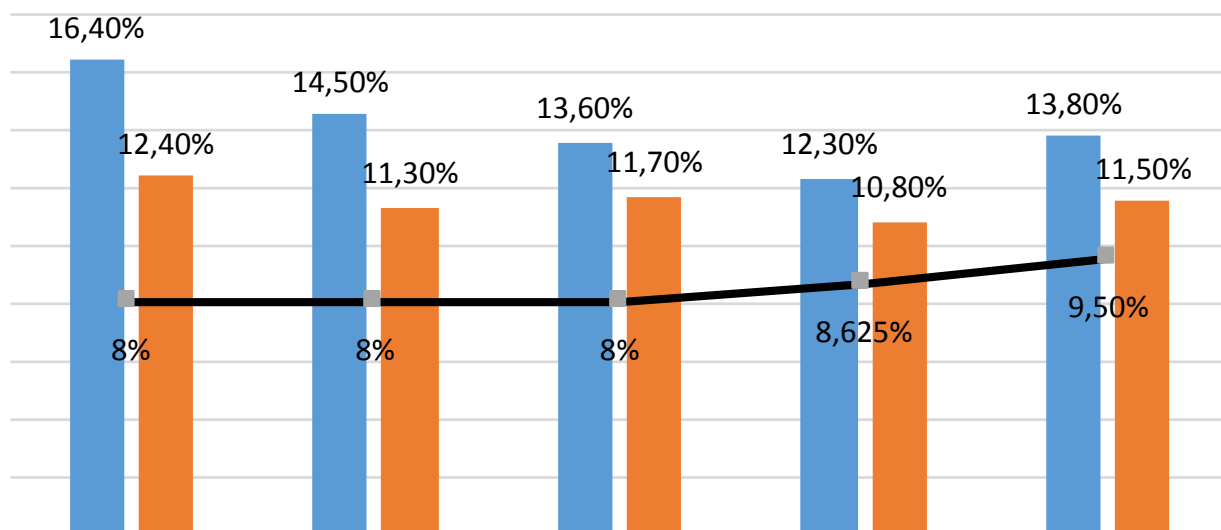
128. **La proportion de la population vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'élève à 8,7% en 2019 contre 13,8% en 2011.** Elle varie selon le sexe et l'âge. Elle est estimée à 8,66% pour les hommes en 2019 contre 14,5% en 2011 et pour les femmes à 8,65% en 2019 contre 13,15% en 2011. Suivant l'âge, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian est plus importante chez les personnes âgées de moins de 15 ans, avec un taux de 4,66% en 2019 (contre 6,63% en 2011). Pour les personnes âgées de 15-60 ans et 60 et plus, la proportion se situe respectivement à 3,6% et 0,44% en 2019. Près de 8,3% des personnes handicapées vivent avec un revenu en dessous de la moitié du revenu médian en 2019 contre 14,28% en 2011.

Amélioration de la réglementation et de la surveillance des institutions et application des normes prudentielles.

129. Au cours de l'exercice 2019, la BCEAO a poursuivi ses efforts en matière de stabilité financière. Le dispositif de surveillance du risque systémique dans l'Union a été renforcé par l'adoption d'un cadre méthodologique d'identification des établissements bancaires d'importance systémique. Dans le cadre de ses actions visant à accroître la résilience du système bancaire et financier, la BCEAO a procédé à des stress tests et renforcé la réglementation prudentielle, avec l'entrée en vigueur de l'instruction relative à la reconnaissance des organismes externes d'évaluation du crédit.

130. La réforme de Bâle II/III, qui constitue un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires afin d'assurer la solidité des institutions financières, s'est traduite globalement par une amélioration du niveau de conformité des établissements aux normes prudentielles. Ainsi, le **ratio de solvabilité bancaire** est passé à 13,8% en 2019 contre 12,3% en 2018, pour une norme minimale de 9,5% et une moyenne régionale de 11 5%.

Figure 19 : Ratio moyen de solvabilité bancaire



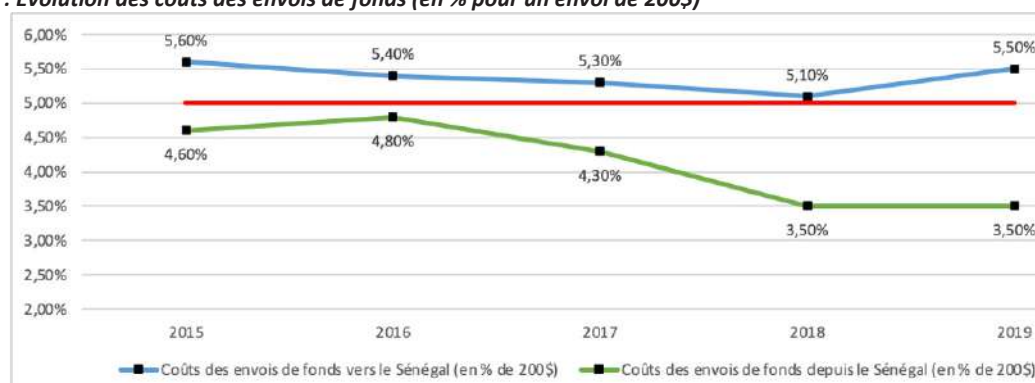
Source : BCEAO, Rapport annuel

Migration ordonnée, sûre, régulière.

131. Le Gouvernement du Sénégal a entamé le processus d’intégration de la variable migration dans ses stratégies de développement, avec notamment la Stratégie nationale sur la migration. Aussi, trois (3) profils migratoires ont été élaborés dont le dernier date de 2018.

132. Le **nombre de migrants internationaux**⁷ a atteint 275,2 milles⁸ en 2019, soit 1,7% de la population, dont 47% de femmes. Le **nombre total d’émigrés ayant quitté le pays** se chiffre en 2019 à 642,7 mille. Le **coût des envois de fonds depuis le Sénégal** est resté stable entre 2018 et 2019, à 3,5% pour un envoi de 200\$. Le **coût moyen des rapatriements de fonds** depuis d’autres pays a connu une hausse sur la période, pour atteindre 5,5% pour un envoi de 200\$, contre 5,1% en 2018.

Figure 20 : Évolution des coûts des envois de fonds (en % pour un envoi de 200\$)



Source : BDD Banque Mondiale, 2020

133. Le Sénégal est aussi un pays d’accueil des réfugiés et des demandeurs d’asile en provenance d’autres pays pour des raisons diverses. En 2019, le nombre estimatif de réfugiés dans le pays s’élève à 14,5 mille et le nombre de demandes d’asiles⁹ en attente est de 1 800.

⁷ La population de migrants internationaux comprend tous les résidents d’un pays qui sont nés à l’étranger, quelle que soit la date de leur arrivée dans le pays

⁸ ONU DAES, 2019

⁹ HCR, 2020

134. L'ODD 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes et autres établissements humains de manière à favoriser la cohésion communautaire et la sécurité personnelle, tout en stimulant l'innovation et l'emploi. La politique de promotion immobilière et foncière vise à favoriser la restructuration urbaine, en mettant en place un système de financement, permettant aux ménages, notamment les plus modestes, d'accéder à un toit ou au foncier aménagé.

Accès à tous à un logement à un coût abordable.

135. Le Sénégal connaît une forte demande en unités d'habitation liée à l'urbanisation galopante. Avec l'adoption en 2016 de la loi d'orientation sur l'habitat social, le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'habitation sociale et de gestion urbaine. Ainsi, le nombre d'unités d'habitation a atteint 8 861 en 2019 (5 263 parcelles viabilisées et 3 590 logements sociaux) contre 4 742 en 2018, soit une hausse de près de 35%, loin de l'objectif annuel de 20 000 logements sociaux. Cette contreperformance s'explique par les lenteurs administratives notées dans la mise à disposition du foncier, les longs délais de règlements des différends, les faibles capacités des promoteurs immobiliers.

Urbanisation durable.

136. Le Gouvernement envisage d'assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations par l'élaboration de documents de planification et le développement de nouveaux pôles urbains et de zones d'aménagement concerté (ZAC). La croissance urbaine continue à un rythme élevé sous la forme d'une expansion vers les périphéries, avec un taux d'urbanisation de 44,5 % en 2019. Le développement de villes plus durables constitue un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des habitants (logement, mobilité, services), assurer le dynamisme des activités économiques et limiter l'artificialisation des sols, la consommation de ressources, et la détérioration de la qualité de l'air et de l'environnement. Ainsi, l'État a élaboré et mis en œuvre une stratégie à long terme de résorption des déséquilibres qui se sont développés. Cette stratégie est déclinée en plan opérationnel d'aménagement et de développement territorial (PNADT 2015-2035), le but étant de faire émerger des territoires viables.

137. Dans le cadre de la planification urbaine, le taux de couverture nationale, en termes de documents d'urbanisme, est passé de 7% en 2018 à 8% en 2019, pour une cible de 10%. Le nombre de documents de planification urbaine approuvés en 2019 est de 42 contre 39 en 2018.

Meilleur cadre de vie.

138. S'agissant de l'amélioration du cadre de vie des populations, 77 ha d'espaces verts ont été aménagés en 2019 contre 75 ha en 2018, soit 10 ha de moins que la cible de 87 ha. Dans le cadre de la lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public, la Direction de la Lutte contre les Encombrements (DLE), en coordination avec les autorités locales et administratives, a mis l'accent sur les grandes artères de la ville de Dakar, ce qui a permis de libérer et de sécuriser 27 sites. Ainsi, les actions menées en 2019 ont permis aux mairies concernées de percevoir une somme globale de 5,377 millions de FCFA, représentant les amendes payées par les propriétaires des véhicules mis en fourrière. Globalement, les opérations de désencombrement ont déjà permis de libérer, de nettoyer et même d'aménager certaines voies et espaces publics, occupés de manière illégale et anarchique (2 voies ancienne piste, espace lagon, corniche-est, etc.).



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

139. L'ODD 12 vise à promouvoir des modes de consommation et de production durables grâce à différentes mesures, dont des politiques spécifiques et des conventions internationales portant sur la gestion des matières toxiques pour l'environnement.

Gestion des déchets.

140. Le Programme national de Gestion des Déchets (PNGD) mis en œuvre par le Gouvernement, vise à améliorer le fonctionnement du système de gestion des déchets solides dans les Collectivités territoriales à travers un Plan d'Intervention de Nettoyement (PIN) et des actions de consolidation et de pérennisation.

141. Dans un souci de pérenniser les acquis de la phase de mise à niveau, le Programme national de Gestion des déchets (PNGD), a accompagné toutes les communes au niveau national. Aussi, des opérations de collecte motorisée ont été effectuées dans les sites de forte production que sont les six pôles de gestion (Thiès, Kaolack, Diourbel, Saint Louis, Tambacounda et la Casamance) qui regroupent 23 communes. Ces dernières ont bénéficié d'un accompagnement avec le balayage d'un linéaire de 2 672,83 km, soit une quantité de 541 009 m³ de déchets mis en décharge durant l'année 2019 par le biais de la collecte conventionnelle.

142. En ce qui concerne la gestion des déchets, la quantité mise en décharge en 2019 est évaluée à 1 223 957 tonnes contre 1 170 387 tonnes en 2018, largement supérieure à la prévision de l'année (1 200 000 tonnes), soit une hausse de 23 957 tonnes de déchets. Le taux de collecte nationale est de 44,5% en 2019 contre 45,8% en 2018, soit une baisse de 1,3% par rapport à la moyenne nationale. En d'autres termes, moins de la moitié de la population sénégalaise bénéficie du service de collecte de l'UCG.



Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leur répercussions

143. Les effets néfastes des changements climatiques et les émissions atmosphériques exercent une grande exposition des populations et des écosystèmes. Cependant, l'adaptation et la mitigation constituent un nouveau défi majeur avec notamment, le développement des risques et catastrophes naturels et humains. Des solutions durables doivent être trouvées pour permettre aux populations de développer une culture de prévention, d'adaptation et d'atténuation.

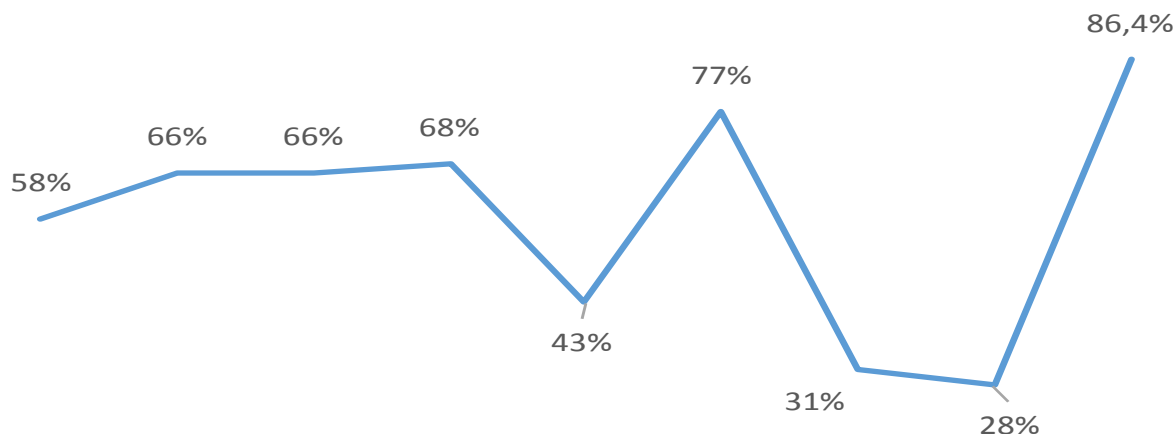
Résilience face aux aléas climatiques.

144. L'Accord historique et universel de Paris sur le climat vise à contenir la hausse de la température moyenne du globe en dessous de deux degrés Celsius. Dans ce cadre, il devra s'articuler davantage avec le document de Contribution Déterminée Nationale (CDN) établi par le Sénégal en guise de contribution à cet effort mondial sur le climat. Le processus de révision de la CDN du Sénégal a été complété à la fin de l'année 2019. Le document est soumis au Président de la République pour son approbation avant une soumission au registre CDN du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

145. En ce qui concerne la gestion des aires protégées, sa mise en œuvre a permis l'amélioration

de la gestion des aires protégées par l'actualisation de bon nombre de plans d'aménagement, la construction et la réhabilitation de pistes, de postes commandement et de garde, de forages etc. l'activité non réalisée concerne le remblai de l'îlot de reproduction des oiseaux. En effet, l'adaptation au changement climatique passe par un meilleur suivi des Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES).

Figure 21 : Progrès vers la Gestion durable (PGES)



Source : MED, 2019

146. Le Pourcentage des PGES suivis par rapport au cumul des projets validés s'est établi à 86,4% en 2019 contre 28% en 2018 pour une cible de 20%. La mise en œuvre du projet « Mécanisme de développement propre » (MDP), a permis d'éviter 252 000 tonnes de CO2 en 2019 contre 298 424 tonnes en 2018 pour une cible de 10 000 tonnes.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers

147. L'objectif vise à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, à empêcher la pollution marine et à accroître les avantages économiques pour les en développement.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD1451	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	Taux de couverture en aires marines protégées	1,79%	1,90%	1,90%	2,44%	2,48%	↗	●

Gestion durable des écosystèmes marins et côtiers.

148. La valeur ajoutée de la pêche est passée de 207,7 milliards de FCFA en 2018 à 226,6 milliards de FCFA, soit une croissance de 12% et une contribution de 11,1% au PIB du secteur primaire et 1,7% au PIB. En effet, les débarquements de la pêche artisanale ont enregistré une hausse de 13% en volume et de 2% en valeur entre 2018 et 2019, pour atteindre respectivement 451 963,5

tonnes et 182,297 milliards de FCFA.

149. Dans le cadre du suivi des espèces à statut menacées dans les parcs, réserves et aires marines protégées (AMP), concernant le cas des tortues marines, il est noté sur l'année 2019, une absence des nids dans le réseau d'AMP. Cette situation, considérée comme inhabituelle et une première depuis le démarrage du suivi en 2014, est préoccupante, du fait de la vulnérabilité de ces espèces à statut menacées au niveau mondial et inscrites sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

150. Dans le cadre du renforcement de la surveillance des pêches et de l'application des mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), 6 951 pirogues ont été contrôlées en 2019. Ces activités de contrôle et d'inspection ont permis de réaliser 919 arraisonnements en 2019, dont 09 navires de pêche industrielle et 910 pirogues sénégalaises de pêche artisanale. En outre, le Sénégal a démarré un programme de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale, qui consiste à installer des balises à bord des pirogues, permettant de fournir, avec précision, des informations actualisées sur la position, l'identité, le type de pêche, le cap, la vitesse de la pirogue, la date, l'heure et d'autres paramètres liés à la sécurité.

Préservation des zones marines et côtières.

151. L'État du Sénégal, eu égard aux enjeux écologique, économique et social de la grande Niaye, a classé la Niaye de Pikine en Aire protégée avec le décret n° 2019-748 du 29 mars 2019, créant la Réserve Naturelle Urbaine de la Grande Niaye de Pikine (RNUGNP). En plus de la création de la RNUGNP sur une superficie de 650 ha, il est noté, l'extension de l'Aire Marine protégée (AMP) du Gandoule avec l'intégration de la Commune de Soum et des bolongs de félicr, Soum et Ngador, sur 12 389 ha.

152. **Le taux de couverture en AMP** est passé de 2,44 à 2,48% entre 2018 et 2019. Le nombre de sites classés en AMP se situe à douze (12) en 2019, parmi lesquels onze (11) disposent de Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG). Cependant, seuls trois (3) sites possèdent des PAG en cours de mise en œuvre et cinq (5) autres nécessitent une actualisation.

153. Au regard de cette situation par rapport au taux de couverture en AMP, il devient opportun d'accélérer la cadence concernant le processus de création des initiatives en cours afin de pouvoir répondre aux attentes des performances pour la cible d'Aichi fixée à 10%.



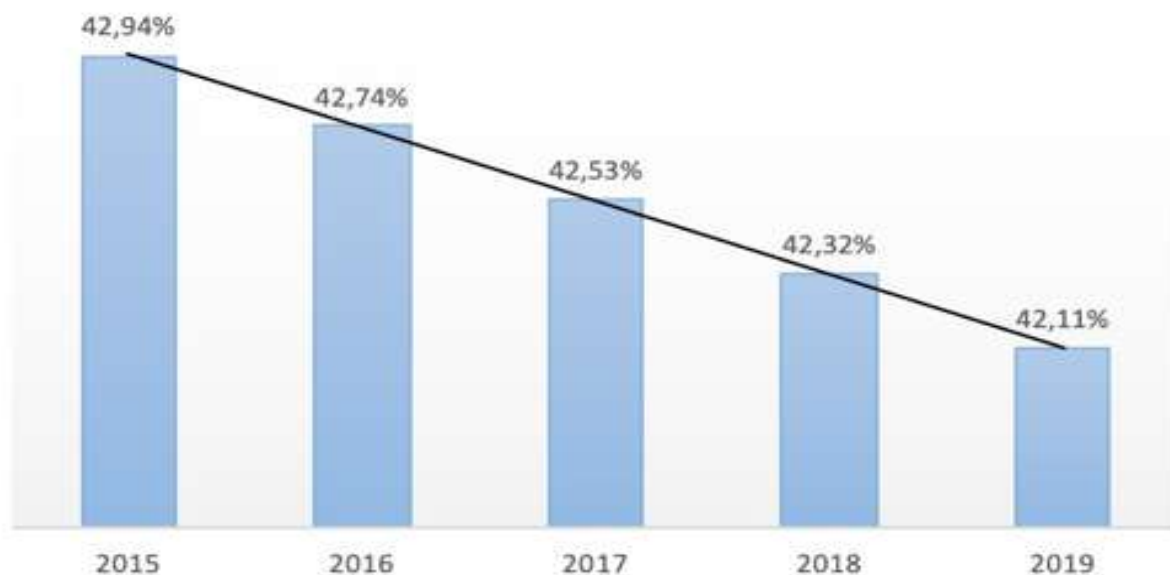
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à l'appauvrissement de la couche d'ozone

154. Cet objectif vise à assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et à arrêter la dégradation des terres et la désertification. Il reconnaît l'apport économique et social de la biodiversité. La reforestation, essentielle à la lutte contre le changement climatique, est également une priorité. La lutte contre le trafic illégal des espèces protégées, qui est souvent une source de revenus pour les réseaux criminels, est aussi ciblée.

Gestion durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce.

155. La superficie forestière a connu une baisse entre 2018 et 2019, passant de 42,32% à 42,11% pour une prévision de 41,11% en 2020.

Figure 22 : Superficies forestières en pourcentage du total des terres émergées au Sénégal



Source : Portail FRA, 2019

Encadré 2 : Un rythme de déforestation inquiétant

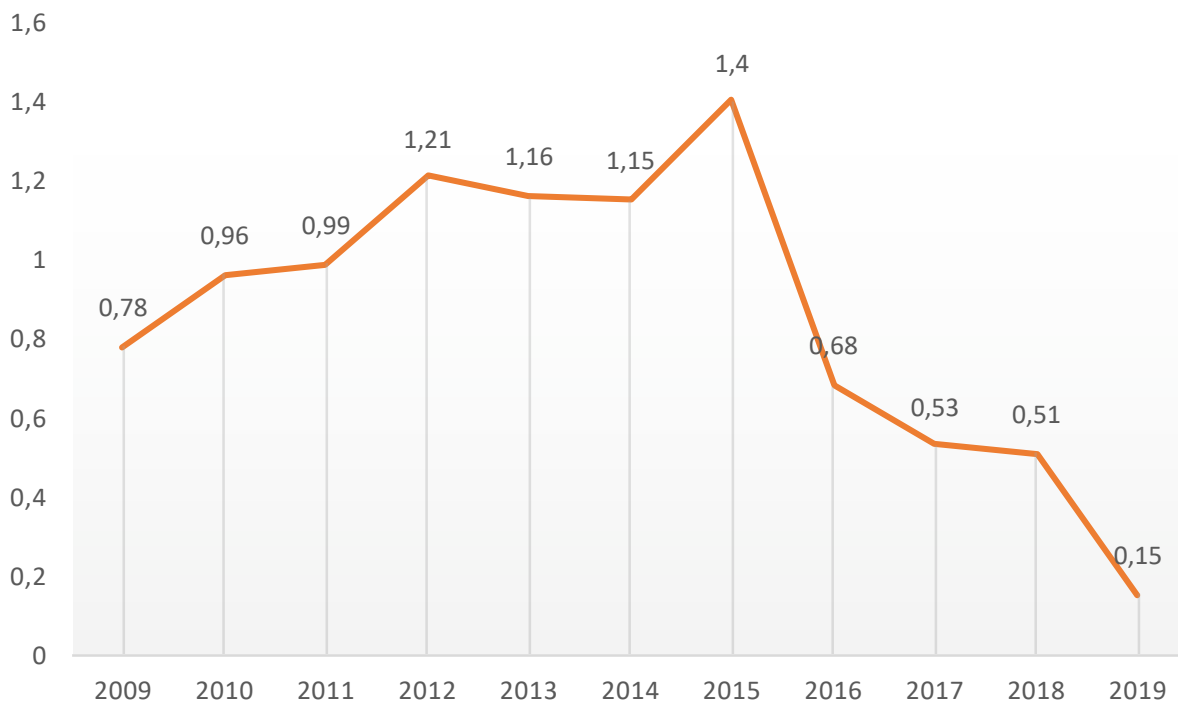
La perte de superficie forestière au Sénégal s'inscrit dans l'ordre de 40 000 ha/an entre 2000 et 2010 et plus 41 500/an ha entre 2010 et 2016. Cette situation s'est améliorée avec une baisse des pertes de superficies forestières durant la période 2016 et 2018, période de mise en œuvre des ODD. En effet, durant cette période, les efforts d'augmentation des superficies forestières sous gestion durable avec l'appui budgétaire de l'Union Européenne (EU) ont fait que les pertes de superficies forestières sont passées de 41 600 ha à 41 000 ha, soit une baisse de 600 ha. Cependant, pour la période de 2018 à 2020, on constate une hausse des pertes de terres forestières, estimée à plus de 600 ha et occasionnée par la fin de cet appui budgétaire en 2017. Il convient aussi de noter que les pertes de superficies des terres boisées sont trois fois plus importantes que les efforts de reforestation entre 2010 et 2017. Si cette tendance se poursuit, le Sénégal perdra en 2100 près de la moitié de la superficie forestière estimée en 2000.

Ces changements de superficie forestière sont principalement dus au défrichement à des fins agricoles (37,5%), aux feux de brousse violents (25%), à l'exploitation illicite (25%) et aux mines, carrières et autres (12,5%) (Rapport FRA 2015). En outre, dans le cadre de grands projets de l'État, des déclassements ont été effectués aux fins d'infrastructures notamment à Mbao, Sébikotane et Diass (autoroute à péage, aéroport international Blaise Diagne). Les priorités de l'État devront être beaucoup plus orientées dans la protection de nos ressources forestières par des mesures de gouvernance et de mise en œuvre de plans d'aménagement destinés à la sauvegarde du patrimoine forestier.

Source : Rapport de capitalisation, MED – 2019

156. Le ratio reforestation/déforestation est passé de 0,51 en 2018 à 0,15 en 2019. Ce résultat engendre une baisse des performances en matière de reconstitution du couvert végétal par rapport à l'année dernière et reste très en deçà de la cible de 1 fixée en 2019.

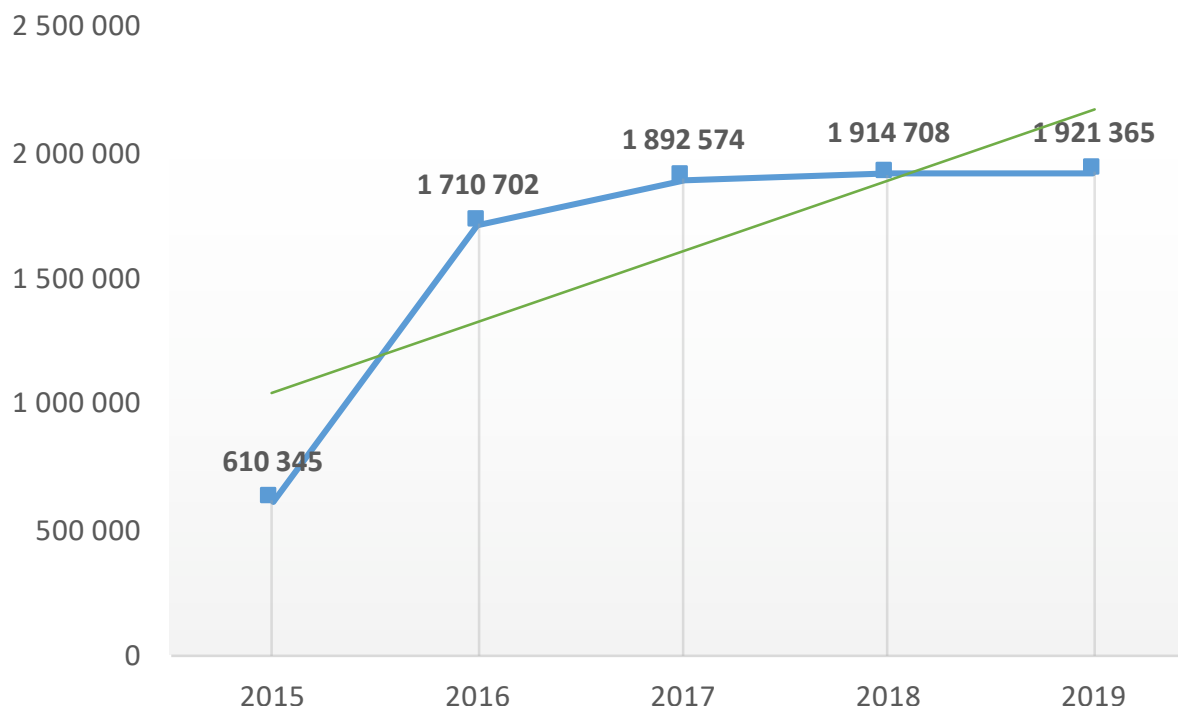
Figure 23 : Ratio reboisement/déboisement



Source : MED, 2019

157. S’agissant des **superficies forestières sous gestion durable (SFGD)**, le Sénégal poursuit ses engagements à les accroître annuellement de 5%. En fin 2019, les SFGD s’établissent à 1 921 365,07 ha contre 1 914 708 ha en 2018. Cette légère progression est due aux efforts de reboisement conjugués aux activités d’aménagement et de restauration des terres dégradées. Malgré cette hausse, la cible de 5% n’a pas été atteinte. Il est également noté une hausse des aménagements des forêts disposant de plans de gestion (53 en 2019 contre 46 forêts en 2018) même si les superficies ont enregistré une baisse de 0,2% (988 791 ha en 2018 contre 986 841 ha en 2019).

Figure 24 : Superficies forestières sous gestion durable (en hectare)



Source : Revue du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable

Lutte contre le braconnage et trafic d'espèces végétales et animales protégées.

158. Au Sénégal, une cinquantaine d'espèces d'oiseaux ont un statut d'espèces intégralement protégées et une douzaine un statut d'espèces partiellement protégées, selon le Code de la chasse et de la protection de la faune, alors qu'au niveau international, une quarantaine d'espèces d'oiseaux présentes au Sénégal sont classées sur la Liste Rouge de l'UICN. Le Gouvernement s'engage à assurer le suivi de la dynamique des oiseaux emblématiques ou menacés. Ainsi, l'**indice de la liste rouge**, selon l'UICN, est de 0,94 en 2019 contre 0,95 en 2018.

159. D'après les résultats du projet Sen Bio-Infos, 8 221 espèces connues sont répertoriées au Sénégal. Celles-ci sont réparties entre les animaux (4 330), les végétaux (3 641) et les champignons (250). Parmi les animaux, il est dénombré 1 400 espèces constituées de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et d'insectes. Aujourd'hui, le projet a collecté 54 137 enregistrements qui ne portent que sur des « données ponctuelles qui ont été collectées dans des écosystèmes du pays. Ces résultats obtenus sont assez satisfaisants, dans la mesure où ils peuvent permettre de procéder à une analyse préliminaire de la situation de certains sites car depuis 1998 aucune évaluation aussi exhaustive des ressources biologiques nationales n'a été entreprise.

160. Les pressions sur la tortue marine sont surtout d'une part, d'ordre anthropique (braconnage, prise accidentelle dans les filets de pêche, pollutions industrielle et plastique, perturbation des couloirs de migration, destruction des habitats, des lieux d'alimentation et de repos) mais aussi d'autre part naturel (modifications de certains paramètres environnementaux tels que la température, le PH, etc.). Il est nécessaire ainsi de mener des actions concrètes face à cette problématique. Néanmoins, globalement, des efforts d'aménagement et d'amélioration des habitats fauniques se poursuivent pour la conservation de la biodiversité au niveau national.



161. La proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages se situe à 2,13% en 2019 contre 1,22% en 2018 et celui approché par le braconnage se situe à 0,73% en 2019 contre 0,54% en 2018.



Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

162. À l'instar des grandes démocraties du monde, le Sénégal, dans son troisième pilier du PSE, consacre « la bonne gouvernance » comme vecteur et condition sine qua non du développement inclusif, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. En effet, cet objectif stratégique du Gouvernement est matérialisé par la mise en œuvre d'objectifs spécifiques qui ont trait à la démocratie, au droit, à la stabilité, à la paix, à la justice, à la solidarité, à l'équité et aux institutions fortes.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015	Situation actuelle par rapport à la cible 2030
ODD1691	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	68,30%	70% dont 69,2% moins de 2 ans et 70,9% de 2 à 4ans		76,8%	78,7%	↗	●

ODD1632	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	45,62% (2014)	42,10%	43,4%	43%			
ODD1613	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents				11,7% H: 12,5% F: 11%			

Réduction de toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés.

163. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la délinquance, la Police nationale a amélioré sa présence sur l'étendue du territoire via un renforcement conséquent en ressources humaines et matérielles de tous les commissariats et postes de police. Ainsi, elle a pu démanteler bon nombre d'individus ou de groupes armés dans les zones les plus criminogènes, provoquant ainsi une baisse du taux de criminalité et de délinquance qui passe de 30% à 14% entre 2018 et 2019. En termes de résultat, il a été procédé à l'arrestation de deux cent dix (210) bandes d'individus dangereux et cinq cent quatorze (514) personnes dont 296 spécialisés dans les vols à main armée avec violence ; 89 pour vol avec effraction et cambriolage ; 35 pour homicide volontaire ; et 94 pour associations de malfaiteurs.

164. Pour se rapprocher du ratio universel de couverture sécuritaire d'un policier pour 1000 habitants, le Gouvernement va procéder à plusieurs programmes de recrutements spéciaux. Pour l'année académique 2018-2019, 1 000 élèves sont en formation à l'École nationale de Police et de la Formation permanente (ENPPF) Ils seront suivis de 1200 autres, au titre de l'année 2020-2021. La cible étant d'atteindre 15 000 policiers en 2025.

Protection de l'enfance.

165. L'État a consenti des efforts considérables dans le domaine de la protection de l'enfant. Dans le cadre de la prise en charge des pupilles de la Nation, le nombre d'enfants pris en charge est passé de 851 en 2018 à 860 en 2019. Dans la même période, l'allocation mensuelle est passée de 35 000 FCFA à 50 000 FCFA en 2019.

166. Par ailleurs, le soutien aux Pupilles a été développé dans les domaines de : (i) la santé, avec l'enrôlement d'un effectif de six cent soixante-huit (668) pupilles dans des mutuelles de santé de Ziguinchor, Dakar, Bettenty et Saint-Louis ; (ii) l'éducation scolaire, avec l'organisation de sessions de préparation psychopédagogique en faveur de soixante-huit (68) pupilles candidates aux examens avec un taux de réussite de 49,9% au BFEM et 53,8% au BAC ; (ii) l'éducation extrascolaire, avec l'organisation de collectivités éducatives pour les plus jeunes et la prise en charge des frais d'étude ou de formation qualifiante au profit de 222 pupilles majeures.

167. S'agissant de la prise en charge des enfants en situation difficile, 2 218 enfants ont bénéficié des offres de service en 2019, soit une baisse de 8% comparée en 2018. Aussi, la réinsertion sociale des enfants demeure-t-elle une action importante de la politique du Gouvernement. Le nombre total d'enfants retournés en famille, dans la période sous-revue est 1 321 en 2019 contre 1 631 en 2018, soit une baisse de 19%. Ce résultat se justifie par l'inconstance des opérations de retrait.

Accès à la justice.

168. Pour ce qui est de l'**effectif moyen annuel des détenus en attente de leur jugement**, en 2019, il s'élève à 4 607 contre 4 377 un an auparavant, soit une augmentation de 5,3%. Les détenus en



attente de leur jugement représentent en moyenne 40,8% de l'effectif moyen carcéral qui est de 11 289. Ce taux a connu une baisse de 2,2 points par rapport à 2018 où il était de 43%. Malgré ces progrès accomplis, les taux restent encore trop élevés notamment à cause des mandats de dépôt trop fréquents et l'insuffisance des ressources humaines.

169. En outre, pour faire face au problème de la surpopulation carcérale, 2 201 condamnés ont bénéficié de la grâce présidentielle et 434 d'une libération conditionnelle en 2019. Ainsi, pour une capacité réelle d'accueil de 4 643, les prisons ont hébergé 11 576 détenus en 2019, soit un taux d'occupation de 249 détenus pour 100 places. L'adoption de la loi introduisant l'assignation à résidence avec surveillance électronique, comme alternative à la détention provisoire et le placement sous surveillance électronique comme mode d'aménagement des peines, permettra de réduire considérablement la surpopulation carcérale.

170. En matière d'**état civil**, le Sénégal est classé 4ème en Afrique avec un score de 87,5%, selon la dernière publication de l'Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance (IIAG). Le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil a évolué de 2 points de pourcentage entre 2018 et 2019, passant de 76,8% à 78,7%. Pour généraliser l'enregistrement des faits d'état civil, il est nécessaire d'adopter et de mettre en œuvre un plan stratégique national visant notamment à moderniser le système de gestion de l'état civil, mais aussi d'intensifier l'information des populations sur l'enregistrement à l'état civil et d'intégrer les services de santé dans la déclaration.

Encadré 3 : La Cour des comptes audite l'état de préparation à la mise en œuvre des ODD

Dans le cadre du Projet d'appui au renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption au Sénégal (PACT), la Cour des comptes a procédé à l'audit de l'état de préparation du Gouvernement à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce processus avait pour objectif général de procéder aux principaux constats relevés par la Cour sur l'état de préparation du Gouvernement à la mise en œuvre des ODD, et des recommandations ont été formulées.

Le déroulement de ce processus a impliqué l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD au Sénégal et a débouché sur un rapport dont les principaux résultats ont concerné les points suivants :

- la participation à la vulgarisation et à la sensibilisation sur l'Agenda 2030 et les ODD ;
- l'harmonisation des conceptions des différentes parties prenantes sur l'Agenda 2030 et les ODD ;
- le partage d'expériences et de meilleures pratiques pour une bonne prise en compte de l'alignement aux politiques (PSE, lettres de politiques sectorielles) ;
- la prise en compte de l'atteinte des ODD dans la formulation des projets et programmes, aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et local ;
- la fixation de mécanismes adaptés et fiables de mesure des progrès réalisés en vue de l'atteinte des ODD.

Par ailleurs, une matrice de suivi des recommandations issues de ce rapport a été élaborée et lesdites recommandations sont en train d'être opérationnalisées à travers la mise en œuvre des ODD.



Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

171. Le Gouvernement du Sénégal bénéficie de l'accompagnement de ses Partenaires au Développement pour la mise en application des engagements internationaux relatifs aux recommandations de « l'Accord de Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement ». À cet égard, des cadres de dialogue et d'échange ont été instaurés afin d'améliorer la coopération, en mettant l'accent sur l'efficacité de la politique économique et sociale.

Code	Indicateur ODD	Indicateur national	2015	2016	2017	2018	2019	Tendance par rapport à 2015
ODD1711	Total des recettes publiques en proportion du PIB	Total des recettes publiques en proportion du PIB	19,48%	21,1%	20,1%	15,3%	17,4%	↘
ODD17111	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales)	Exportations en valeur (en milliards de FCFA)	2 383	2 433	2 674	2 910	3 162,2	↗
ODD1731	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	Flux d'IDE entrants en milliards de FCFA <i>(en proportion du budget national total)</i>	231,73 <i>(7,94%)</i>	249,45 <i>(7,8%)</i>	342,23 <i>(10,19)</i>	471,23 <i>(12,48%)</i>	576 <i>(14,07%)</i>	↗
ODD1732		Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en millions de \$US <i>(en proportion du PIB total courant en dollars des États-Unis)</i>	1 602 <i>(0)</i>	1 617 <i>(12,42%)</i>	1 891 <i>(9,9%)</i>	2 078 <i>(0)</i>	2 223 <i>(0)</i>	↗
ODD1741	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations	6,60%	6,80%	8,40%	14,30%	12,30%	↗

Mobilisation des ressources financières

172. La gestion budgétaire au cours de l'année 2019 a été caractérisée par une évolution favorable des principaux agrégats budgétaires. Ainsi la mobilisation des ressources publiques a connu une hausse de 15% par rapport à 2018, pour s'établir à 2 789 milliards de FCFA, soit 20,2% du PIB. Concernant les recettes budgétaires, elles sont évaluées à 2 564,4 milliards de FCFA, représentant 18,6% du PIB. Elles sont réparties en recettes fiscales pour 2 409,7 milliards (soit 17,4%) et en recettes non fiscales pour 154,6 milliards (1,1% du PIB). L'accroissement des recettes fiscales (+22%) est imputable aussi bien aux impôts directs (+17,6%) qu'aux impôts indirects (+23,6%). Au total, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux est ressortie à 58,9% en 2019 contre 52,7% en 2018, traduisant, la bonne tenue de l'activité économique, le renforcement des mesures de contrôle ainsi que les effets de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale.

¹⁰ « frontière réglementaire » du DB

¹¹ « distance à la frontière » du DB

Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue au mois de septembre 2019 à New York pour faire le point sur les progrès en matière de mise en œuvre des ODD depuis leur adoption en 2015, le Sénégal avait donné son accord pour la mise en œuvre de l'initiative « cadres nationaux de financement intégré en vue de la mobilisation des ressources pour accélérer l'atteinte des ODD » à travers la table ronde ministérielle sur le Cadre national de financement intégré du développement (INNF).

L'INNF est outil de planification et de mise en œuvre conçu pour aider les pays à renforcer leur processus de planification et à surmonter les obstacles pour le financement du Développement durable et des ODD. C'est une recommandation forte du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015 en prélude de l'adoption de l'agenda 2030. Il a principalement pour objectifs : (i) de mobiliser et d'optimiser les financements publics et privés pour soutenir les priorités de développement durable ; (ii) de gérer de manière plus efficace et efficiente le paysage financier, de plus en plus complexe ; (iii) de renforcer la cohérence des différentes politiques de financement ; (iv) de soutenir l'investissement à long terme ; et (v) d'améliorer la transparence des flux de financement

Le Gouvernement du Sénégal a manifesté son intérêt pour le processus INNF. Ainsi, un projet conjoint pour la mise en place effective de l'INNF est élaboré par le groupe de travail dédié (Gouvernement, Système des Nations Unies, Union Européenne, Banque Mondiale, FMI) et approuvé par le MEPC. Le projet, tel que proposé, s'appuie sur trois axes majeurs :

- Axe 1 : Élaboration et mise en place d'une évaluation de financement pour le développement pour la mise en place d'un cadre national de financement intégré du développement durable.
- Axe 2 : Intégration des fonctions, processus et systèmes de planification et de financement inclusif et sans discrimination de genre
- Axe 3 : Mobilisation de ressources publiques et privées de toutes natures.

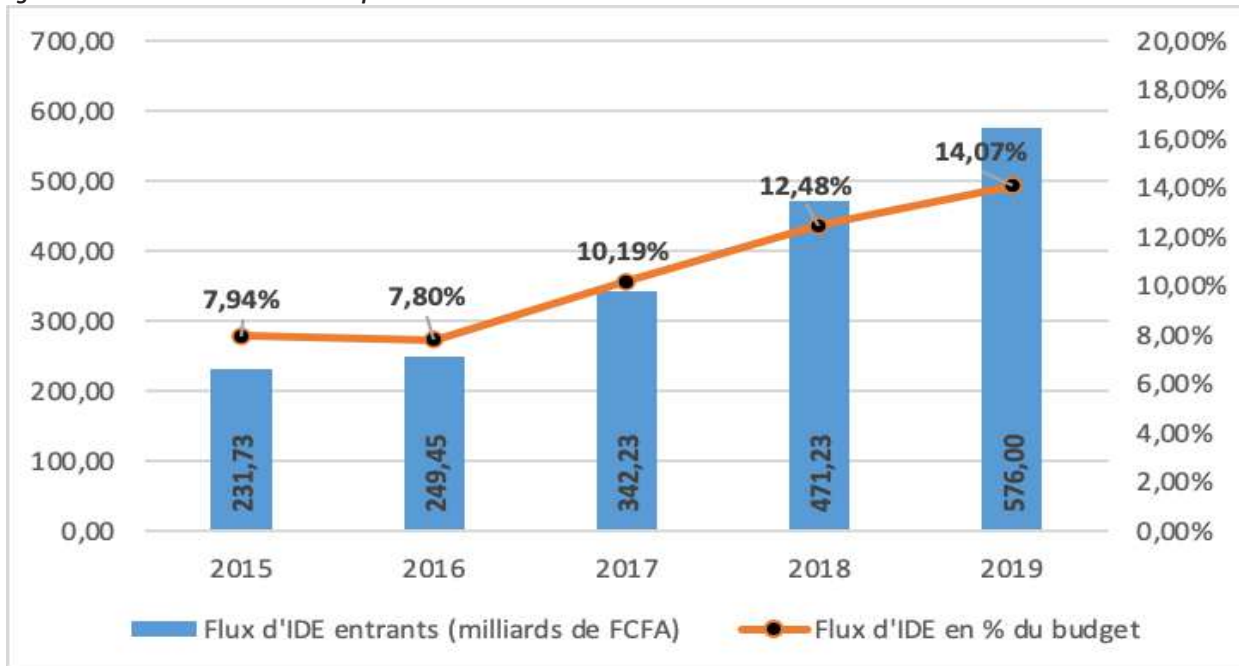
La prochaine étape consiste au lancement du processus INNF au niveau national et à la mise en place du comité technique de surveillance (phase d'Inception).

Par ailleurs, un atelier de Haut Niveau sur le Financement des Objectifs du Développement Durable au Sénégal a été organisé, en juin 2019, conjointement par le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) et l'Institut Africain de Développement Économique et de Planification (l'IDEP) pour la mise en place de stratégies de financement du développement durable, ainsi que des instruments novateurs pour faire levier sur des volumes de ressources disponibles comme réponse aux enjeux du financement des ODD.

Investissements directs étrangers (IDE) et transfert des migrants.

173. Le Gouvernement mène une politique active pour encourager les entrées d'IDE pour le financement de ses infrastructures notamment. Dans ce cadre, le Sénégal a amélioré son climat des affaires par rapport aux meilleures pratiques mondiales¹⁰, se classant au 123ème rang (+18 places par rapport à 2018), avec un score de 59,3¹¹ (+5,15 par rapport à 2018), pour l'indice de compétitivité mondiale. Les IDE ont ainsi augmenté de 576 milliards en 2019, pour s'établir à 3 749,01 milliards de FCFA, soit 28,2% du PIB et 14,1% du budget national total.

Figure 25 : Flux d'IDE entrants sur la période 2015-2019



Source : CNUCED, 2020

174. En 2019, le **volume des envois de fonds des travailleurs migrants** s’élève à 2,5 milliards \$US, soit 10,5% du PIB total, contre 2,4 milliards en 2018 (9,1% du PIB total). Les pays de provenance des envois de fonds sont principalement la France et l’Italie, suivis de l’Espagne. En Afrique, la Gambie, la Mauritanie et le Gabon constituent les principaux pays émetteurs. L’essentiel des transferts de fonds effectués par les émigrés est destiné à la consommation des ménages d’origine. Le défi est alors d’orienter une part importante de ces envois de fonds vers l’investissement productif.

Viabilité de la dette.

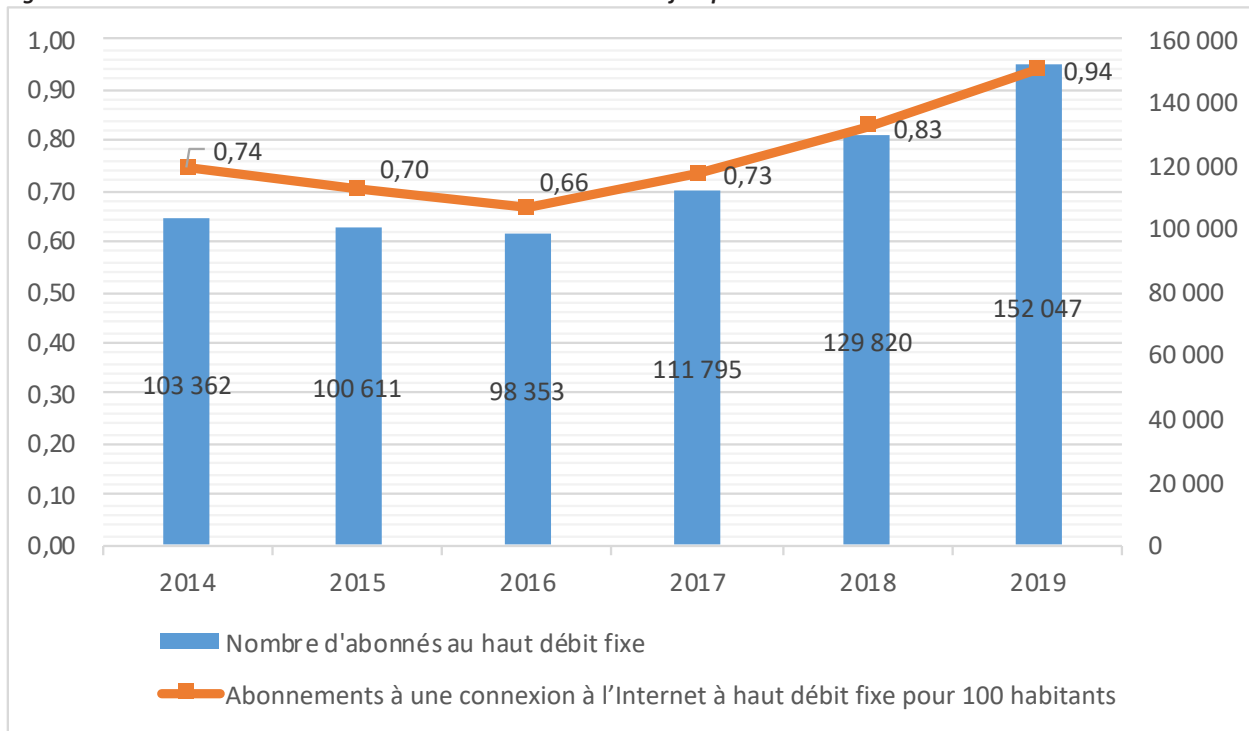
175. Concernant l’endettement, l’encours de la dette publique totale se situerait à 8 231,8 milliards de FCFA en 2019 soit un accroissement de 4,7% par rapport à 2018 (7 861,1 milliards). Quant au ratio de la dette publique par rapport au PIB, il ressortirait à 59,6% en 2019 contre 60,9% du PIB en 2018 et demeure en dessous de la norme communautaire fixée à 70% du PIB.

176. S’agissant du service de la dette publique extérieure en 2019, il a représenté respectivement 24,9% des recettes budgétaires et 20,2% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l’analyse de viabilité de la dette publique. Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations a connu une baisse entre 2018 et 2019 (12,3% en 2019 contre 14,3% en 2018).

Technologie.

177. **Le nombre d’abonnements à une connexion à l’internet à haut débit fixe pour 100 habitants** a connu une bonne progression entre 2018 et 2019, passant de 0,83 à 0,94. Ce résultat se justifie par les efforts d’investissements faits par le Sénégal en matière d’infrastructures. En effet, le pays dispose en 2019, d’un réseau de 12 953 km de fibre optique sur l’ensemble du territoire national, réparti entre l’État à travers l’ADIE, la Police et la SENELEC et couvrant les 14 régions (4 886 km) et les trois (3) opérateurs de télécommunications majeures (SONATEL (4 567 km), FREE (2 500 km) et EXPRESSO (1 000 km)).

Figure 26 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants

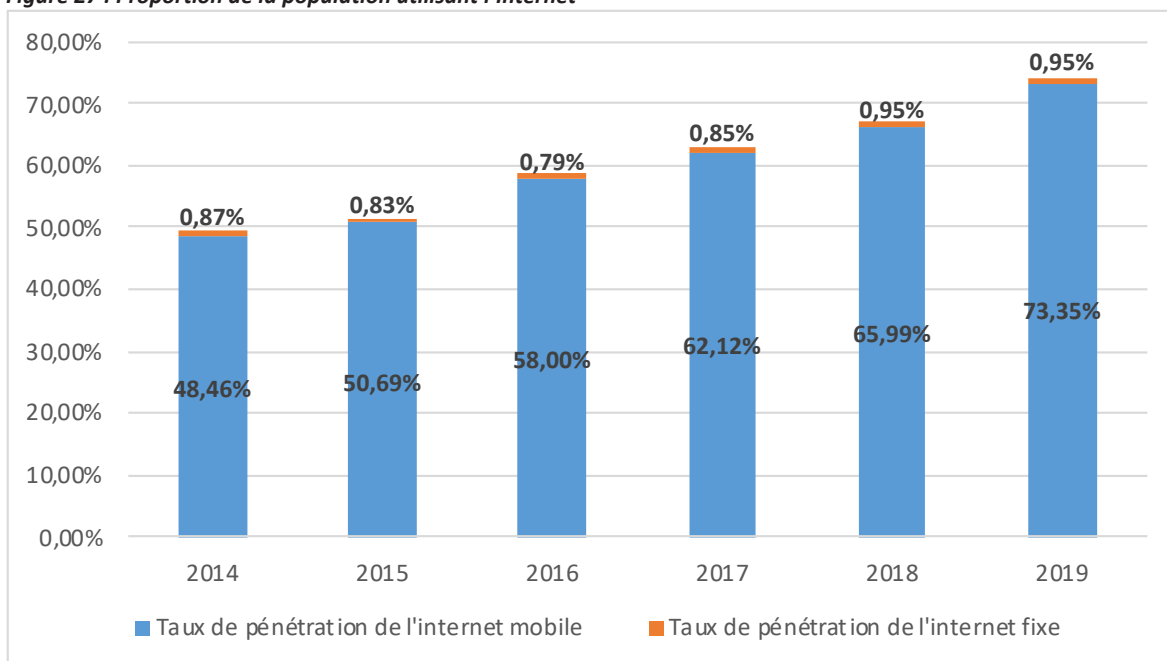


Source : ARTP, Observatoire de l'internet, 2019

178. Par ailleurs, le projet Parc des Technologies Numériques (PTN), situé dans la commune de Diamniadio sur une superficie de 25 hectares est une réponse à une des préoccupations des acteurs du secteur : disposer d'infrastructures de base et de facilités l'accompagnement de l'essor d'activités numériques à partir d'un parc technologique numérique qui en constitue le cœur.

179. Concernant l'accès à internet et aux capacités des câbles transatlantiques, la bande passante au 31 décembre 2019 est de 215,5 Gbps fournie par 3 câbles sous-marins en fibre optique. Ces avancées ont permis une augmentation de 14% du nombre d'abonnés sur la période (12 042 558 en 2019 contre 10 526 822 en 2018). Ainsi, le taux de pénétration de l'internet est passé de 66,94% en 2018 à 74,31% en 2019, porté majoritairement par l'internet mobile.

Figure 27 : Proportion de la population utilisant l'Internet



Source : ARTP, Observatoire de l'internet, 2019

Commerce.

180. L'objectif du PSE est d'amplifier la part des exportations du Sénégal. Les **exportations de biens** sont passées de 1 667 milliards de FCFA en 2018 à 1 985 milliards en 2019, soit une évolution de 315,13 milliards de FCFA. S'agissant des exportations du Sénégal dans la zone CEDEAO, elles ont connu une hausse de 29,9 milliards de FCFA entre 2018 et 2019, s'établissant à 525,3 milliards de FCFA en 2019. Le Mali reste le principal client du Sénégal dans la zone (204,98 milliards en 2019 contre 190,98 milliards en 2018).

Renforcer l'appropriation et le partenariat multipartites

Les Collectivités territoriales.

181. La décentralisation et la déconcentration des pouvoirs et de la prise de décision préoccupent depuis longtemps les autorités du Sénégal. L'Acte 3 a consacré de nouvelles avancées significatives dans ce domaine. En matière de gestion économique du terroir, la réforme confère aux élus locaux la responsabilité des plans locaux de développement. Ces derniers constituent des instruments efficaces dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 afin de ne laisser personne en rade. Pour cela, il est prévu une phase d'articulation et d'harmonisation de ces plans locaux qui devra faciliter la comptabilisation des actions réalisées entre autres. Aussi, un renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales est-il nécessaire.

182. En outre, dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement à travers le ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en partenariat avec le PNUD et les élus locaux ont mené une caravane de sensibilisation sur les ODD sur le territoire national. Les équipes ont parcouru toutes les régions du Sénégal afin de communiquer aux populations à la base, l'historique et la portée des ODD, l'état de mise en œuvre de l'agenda 2030 au niveau national et le processus d'intégration des ODD au niveau de la planification territoriale.

183. Plusieurs canaux de communication ont été utilisés en passant par les caravanes de sensibilisation, les panels, les émissions dans les radios locales, les nuits culturelles pour une meilleure vulgarisation des ODD. Le Gouvernement du Sénégal et l'ensemble des parties prenantes au processus entendent également, de façon participative et inclusive, poursuivre cette démarche dans les départements et les communes afin de permettre une mise en œuvre efficace et efficiente des ODD au niveau des territoires afin d'accélérer leur réalisation.

Encadré 5 : *Projet conjoint d'Appui au Suivi et à la Territorialisation des ODD au Sénégal (PAST-ODD)*

Dans le cadre du renforcement de la territorialisation des ODD une réunion de partage du Projet conjoint d'Appui au Suivi et à la Territorialisation des ODD au Sénégal (PAST-ODD) a été organisée au mois de juin 2019 par les Nations Unies, en partenariat avec le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement du territoire. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger avec les Elus des collectivités territoriales pilotes sur le contenu du Projet PAST-ODD et sur son éventuelle opérationnalisation dans ces communes préchoisies.

Cet important projet requiert un engagement multidimensionnel et une contribution significative des collectivités territoriales pour l'atteinte des ODD en 2030. Les collectivités locales, de par la politique de décentralisation et de l'option de territorialisation des politiques publiques, sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre et du suivi des ODD. Et que par conséquent, leur position de proximité et leurs missions au plus près des sociétés locales et des territoires les inclinent naturellement à une action publique diligente, adaptée, inclusive et efficace pour répondre aux aspirations de leurs populations et aux défis de ces territoires.

Les travaux menés ont permis de (i) partager de l'agenda 2030 et de la domestication qui en est faite au Sénégal ; (ii) tenir un consensus sur la nécessité de territorialiser les ODD ; (iii) Identifier

les éventuels contraintes et goulots d'étranglement pouvant entraver la localisation effective des ODD ; (iv) discuter sur les propositions faites au titre du PAST-ODD pour un suivi et une territorialisation intégrale des ODD avec l'engagement des élus locaux à faire partie du Projet; (v) définir une feuille de route pour l'opérationnalisation du Projet PAST-ODD.

Le Secteur privé.

184. Le secteur privé est un acteur très important dans la Stratégie de développement national. Ayant conscience de ce rôle essentiel du privé, les autorités sénégalaises ont prévu d'impliquer les représentants du secteur à divers organes du dispositif institutionnel. Ainsi, peut-on noter la présence du Président de la Coordination patronale au Conseil interministériel sur le PSE et celle d'un représentant du secteur privé au sein de toutes les instances de validation. La même approche est retenue pour ce qui concerne le suivi des agendas internationaux, particulièrement les Agendas 2030 et 2063.

185. Au-delà de cette stratégie d'institutionnalisation, les entreprises nationales et étrangères devraient davantage s'impliquer dans les projets et programmes en lien avec leur responsabilité sociétale (RSE), afin de mieux atteindre les besoins des populations. Ceci permettrait d'améliorer la mobilisation des ressources financières nécessaires pour réduire les gaps de financements dans la mise en œuvre des ODD et la qualité du service auprès des groupes vulnérables.

Encadré 6 : Contribution d'Orange Sénégal aux Objectifs de Développement Durable

Tout comme les Etats et les citoyens, les entreprises, sont invitées à participer à la tenue de l'agenda. Ainsi, la SONATEL a identifié les ODD sur lesquels, elle a le plus grand impact. La corrélation entre son plan stratégique à l'horizon 2025 et les ODD identifiés a été établie pour meilleure contribution de l'entreprise dans la mise en œuvre des ODD.

L'entreprise Orange a collectivement identifié 6 ODD, sur lesquels elle peut avoir un impact positif:

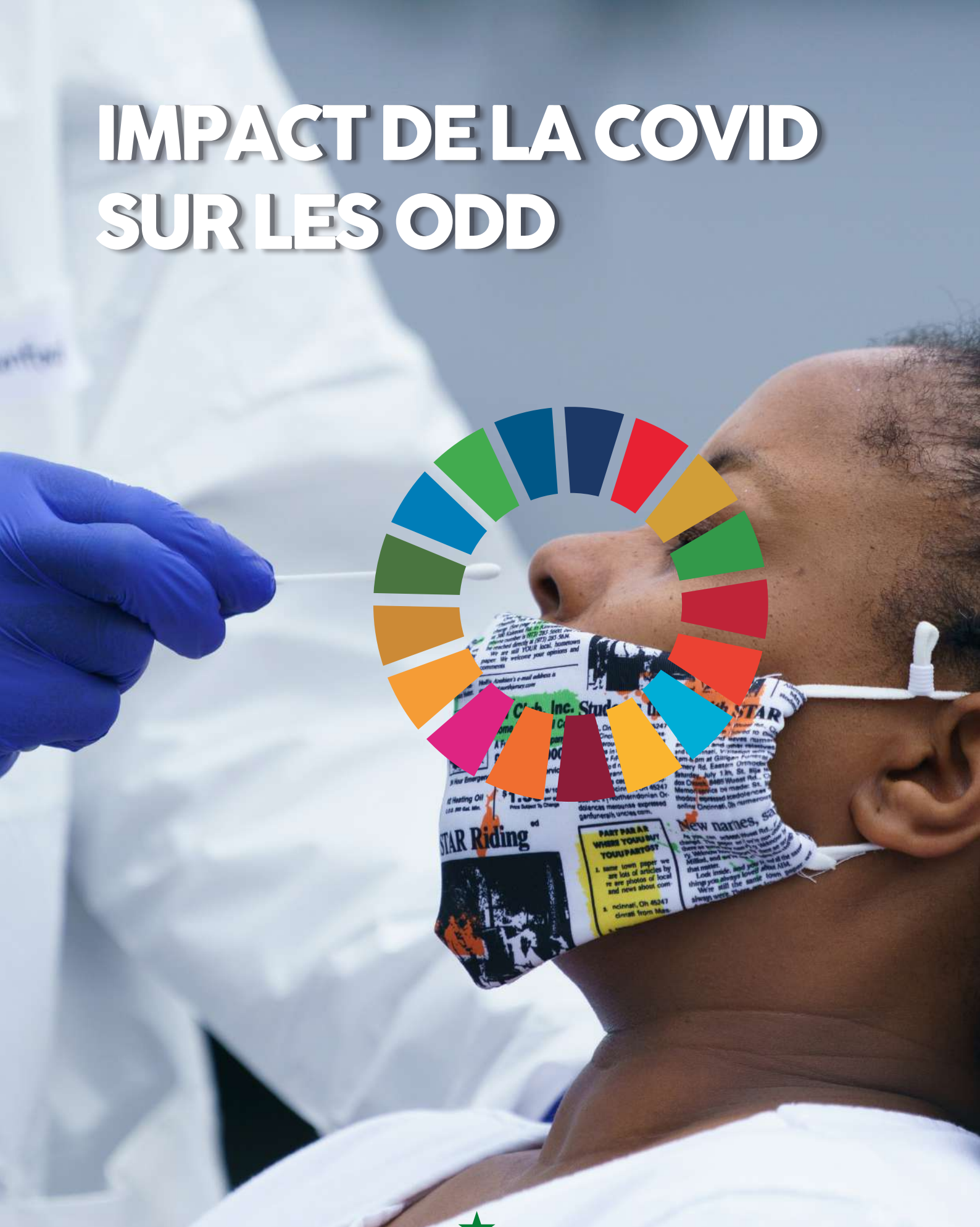
- l'ODD 9 correspond cœur de métier de la SONATEL. Il traite de la couverture, des investissements en R&D, des plans de continuité de services pour conduire notre activité et des opportunités d'innovation offertes pour servir le développement de la société et des territoires.
- l'ODD 10 met l'accent sur la lutte contre les inégalités et représente notre volonté d'agir pour l'insertion et l'autonomisation des personnes dans la vie socio-économique, l'inclusion numérique du plus grand nombre ('égalité numérique), l'égalité des chances, la défense de la diversité en entreprise.
- les ODD 12 et 13 affirment notre engagement en faveur du climat et reflètent notre politique environnementale et nos objectifs. Programmes d'efficacité énergétique, recours aux responsables et transparence de notre reporting climat.
- l'ODD 16 conforte notre position en faveur du respect des droits et des libertés fondamentales, de la protection de la vie privée, témoigne de nos choix de développements technologiques responsables. Il illustre notre approche éthique et en notre qualité de donneur d'ordre, il souligne notre politique d'achats responsables et notre lutte contre la corruption.
- l'ODD 17 témoigne de notre conviction du bénéfice majeur apporté par les coalitions. Il s'alimente de l'ensemble des actions conduites au sein de groupements et d'institutions, de nos échanges et collaborations avec le secteur public et les autres acteurs du secteur privé, de notre engagement salarié. Il marque enfin notre soutien au développement socio-économique des territoires grâce au numérique, aux start-up et aux PME innovantes.

La Société Civile.

186. La Société civile occupe une place de choix dans le cadre du suivi et de l'évaluation des ODD. Son intervention est multiforme grâce, notamment, à la diversité des organisations engagées quotidiennement dans l'action citoyenne. Au Sénégal, il a été mis en place une plateforme des Organisations de la Société Civile pour le suivi des ODD et du groupe de travail de la Société civile sur le suivi des ODD.

187. Dans le cadre du déroulement de ses activités en 2019, la Société civile a préparé une session de formation sur la Charte des Données inclusives, à l'intention du staff de l'ONG Sightsavers, des partenaires et des membres du groupe de travail. Par ailleurs, un atelier technique avec l'ANDS et les sectoriels a été tenu, afin d'identifier les gaps en matière de désagrégation des données. Aussi trois (3) ateliers décentralisés ont été organisés avec les différents grands groupes (Femmes, Jeunes, Personnes vivant avec un handicap, Producteurs, Syndicats, Secteur privé, Artisans, etc.) pour appuyer le plaidoyer.

IMPACT DE LA COVID SUR LES ODD

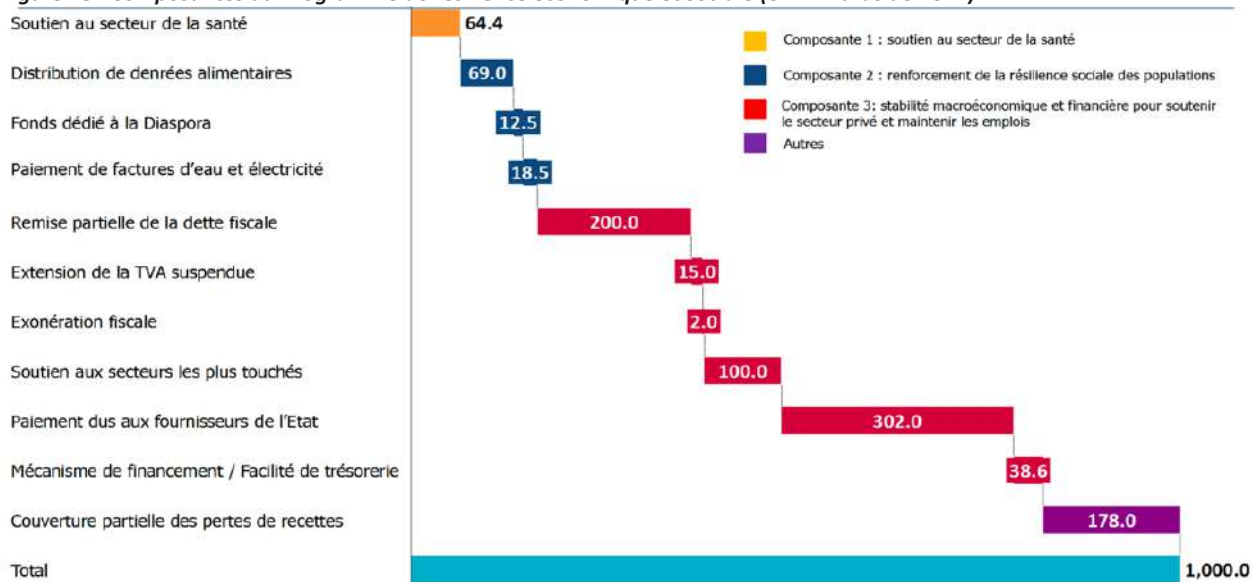


188. La maladie à coronavirus (COVID-19) qui a été déclarée dans la ville de Wuhan en Chine à fin décembre 2019 s’est vite propagée dans plusieurs pays du monde. Elle a eu et continuera d’avoir des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l’échelle mondiale et singulièrement au Sénégal. En effet, le COVID-19 a été décrété comme une pandémie, le 11 mars 2020 par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à ce jour, tous les États en sont touchés.

189. La Covid-19 a un impact significatif sur l’activité économique, du fait des mesures de fermeture des frontières, de couvre-feu et de distanciation physique, prises par les pays. Elle a affecté des secteurs vitaux tels que le tourisme, le commerce, les transports, etc.

190. Pour atténuer les effets de la crise, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Programme de résilience économique et sociale (PRES) d’un montant de 1 000 milliards de FCFA. Ce programme est décliné en quatre piliers : 1) le renforcement du système de santé ; 2) le renforcement de la résilience sociale des populations ; 3) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; et 4) l’approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

Figure 28 : Composantes du Programme de résilience économique et sociale (en milliards de FCFA)



Source : Ministère de l’économie, du Plan et de la Coopération (MEPC)

191. Ainsi, la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a conduit une étude sur l’impact de la pandémie sur la réalisation des ODD au Sénégal. De manière spécifique, l’étude vise, d’une part, à évaluer les effets et impacts potentiels de la pandémie de la Covid-19, en particulier sur les perspectives de croissance et l’atteinte des ODD et, d’autre part, à proposer des mesures de politiques économiques et sociales pour atténuer les chocs et renforcer la résilience de l’économie nationale et des populations.

Encadré 6 : Méthodologie d’analyse du choc Covid-19 sur les ODD

méthodologie de l’étude repose sur un outil de planification intégré du développement à moyen et long termes. Il inclut, dans une même structure, des secteurs environnementaux, sociaux et économiques qui, interagissant les uns avec les autres, donnent lieu aux principales dynamiques de développement. La spécificité du modèle repose, d’une part, sur la reproduction du réseau complexe des interdépendances causales et des nombreuses boucles de rétroaction entre les variables et, d’autre part, sur l’intégration des objectifs de développement durable, pour évaluer leur niveau de réalisation au Sénégal.

Pour analyser l’impact du choc de la Covid-19 sur la mise en œuvre des ODD, deux (2) scénarii

ont été envisagés, en plus du scénario tendanciel qui retrace l'évolution des indicateurs socioéconomiques avant l'apparition de la Covid-19 : le scénario « Choc Covid-19 » et le scénario « riposte ».

- Le scénario « Choc Covid-19 » présente les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie sénégalaise en l'absence de mesures de résilience prises par l'État.
- Le scénario « riposte », évalue les effets économiques et sociaux des mesures d'accompagnement (PRES)

L'objectif est de jauger le niveau de réalisation empirique de chaque ODD. Les niveaux d'achèvement du scénario « Choc Covid-19 » sont comparés aux niveaux recueillis dans le scénario tendanciel ou Business as usual, pour avoir une idée de l'impact négatif de la pandémie sur la réalisation des ODD à l'horizon fixé. Tandis que dans le scénario « riposte », l'appréciation du niveau d'achèvement est faite par rapport aux niveaux obtenus dans le scénario « Choc Covid-19 ». Les taux de réalisation représentent le pourcentage entre la valeur observée de l'objectif par rapport à la valeur cible.

192. Globalement, les résultats ont montré que pour le scénario « choc Covid-19 », le niveau de réalisation global des ODD devrait connaître une baisse estimée à 3,2 points de pourcentage en 2020, comparée à la situation de référence. Cependant, si l'État met efficacement en œuvre le Programme de Résilience économique et social (scénario « riposte »), le taux de réalisation des ODD devrait sensiblement s'améliorer par rapport au scénario de choc, mais demeurerait toujours plus faible que la situation normale (sans crise). Dès lors, la mise en œuvre effective du programme de résilience devrait limiter l'impact du choc Covid-19, mais ne pourrait permettre à l'économie de renouer avec sa trajectoire initiale de croissance.




193. Plus précisément, la crise de la Covid-19 a des conséquences néfastes sur l'atteinte des ODD relatifs à la pauvreté, la faim, les inégalités, la croissance économique, etc. Cependant, la mise en œuvre du PRES contribuerait à amortir le choc avec un gain de croissance de 2,06 points de pourcentage par rapport au scénario sans riposte. La progression initiale du taux de pauvreté dans le scénario choc est maintenant ralentie avec la riposte (2,86 points de pourcentage de hausse contre 4,81), entraînant alors une atténuation de presque 50% du choc Covid-19 sur la réalisation de l'ODD 1. En ce qui concerne l'ODD 10, les transferts ciblés de l'État (à destination des plus pauvres) feraient que le taux de croissance du revenu des 40% les plus pauvres ne baisserait, dès lors, que de 3,9 points de pourcentage en 2020, soit la moitié de ce qui était attendu dans une situation de choc.

Tableau 2 : Résultats de l'impact de la Covid-19 sur les ODD

	« Choc »			« Riposte »		
	2020	2021	2023	2020	2021	2023
ODD1	-3,5%	-3,7%	-3,6%	-2,0%	-3,2%	-1,9%
ODD2	-0,4%	-0,5%	-1,3%	-0,2%	-0,5%	-0,9%
ODD3	-0,1%	-2,1%	-4,6%	-0,1%	-1,4%	-2,9%
ODD4	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
ODD5	0,0%	-0,2%	-0,8%	0,0%	0,0%	-0,5%
ODD6	-0,2%	-1,9%	-8,7%	-0,2%	-1,6%	-6,0%
ODD7	-4,9%	-5,4%	-8,5%	-3,5%	-4,4%	-5,8%
ODD8	-28,7%	-31,0%	-9,3%	-28,6%	-28,7%	-4,2%
ODD9	-8,5%	-6,4%	-7,5%	-6,0%	-5,3%	-4,2%
ODD10	-1,3%	-0,2%	-2,5%	-0,4%	-0,1%	-0,1%
ODD11	-0,9%	-1,0%	-1,8%	-0,6%	-0,8%	-1,3%
ODD12	-1,8%	-1,8%	-2,6%	-1,3%	-1,4%	-1,7%
ODD13	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%

ODD14	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ODD15	-0,8%	-1,0%	-1,4%	-0,6%	-0,9%	-0,5%
ODD16	0,0%	-0,5%	-1,5%	0,0%	-0,3%	-1,0%
ODD17	-2,5%	-2,7%	-0,3%	-0,5%	0,1%	0,2%

Source : Modèle T21 - DP, 2019

Légende	
	Écart inférieur strictement à -5%
	Écart compris entre -1% et -5%
	Écart supérieur strictement à -1%



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



194. Globalement, la mise en œuvre du PSE durant la période 2014-2019 a permis au Sénégal d'obtenir des progrès significatifs dans nombre d'objectifs clés du développement durable (ODD). La stabilité du cadre macroéconomique et la mise en œuvre des programmes d'envergure tels que (PUMA, le PUDC, le PROMOVILLES, PNBSF et le CMU) ont installé l'économie, sur une trajectoire de croissance forte et durable. Ces progrès ont permis au Sénégal de se classer à 124ème place au niveau mondial (avec un score de 57,3), 10ème en Afrique et 1ère en Afrique de l'Ouest, d'après le rapport mondial sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en 2019.

195. Sur le plan macroéconomique, l'économie nationale s'est installée progressivement sur une trajectoire de croissance forte et durable, conjuguée à une baisse progressive du déficit budgétaire et un faible niveau de l'inflation. L'augmentation du PIB par habitant sur la même période classe le Sénégal, premier pays de l'UEMOA qui a le plus faible taux de pauvreté selon la dernière enquête harmonisée de suivi des conditions de vie des ménages (EHCVM).

196. Dans le domaine de la lutte contre la faim, la mise en œuvre des programmes sectoriels de la nutrition et de la sécurité alimentaire a entraîné des avancées significatives dans la plupart des cibles de l'ODD notamment sur la prévalence de la malnutrition ou retard de croissance qui a connu une baisse régulière depuis 2015. Afin de maintenir cette dynamique qui risque d'être perturbée par la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place un Plan d'Urgence de Sécurité alimentaire (PUSA 2020).

197. La structuration des infrastructures économiques dans les secteurs de production, dans le transport et l'énergie a largement contribué à améliorer la productivité des investissements publics et privés, mais aussi celle des travailleurs. Aussi, des conditions favorables ont été mises en place pour faciliter l'accès de toutes les entreprises, PME, PMI notamment des petites entreprises industrielles, aux services et prêts financiers. Le Sénégal met également l'accent sur la promotion du développement des infrastructures, l'industrialisation et l'innovation, à travers un appui financier, technologique et technique international et national amélioré par la recherche et un meilleur accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

198. Le Sénégal poursuit des efforts en vue de l'atteinte des cibles en matière d'accès aux Services sociaux de base et de développement du Capital humain (santé, éducation, eau et assainissement, habitat et énergie). La mise en œuvre de la politique sanitaire a permis d'engranger dans l'ODD3 des progrès importants dans l'amélioration de la santé procréative, de la survie de la mère et de l'enfant. Par contre les programmes de survie de l'enfant ont enregistré des résultats mitigés, sur la période 2015-2019.

199. Dans le domaine de l'ODD4 relatif à la qualité de l'éducation, des progrès perceptibles ont également été consentis, notamment, en matière d'alphabétisation et de l'accès des enfants à la scolarisation. Cependant, des efforts restent encore à faire pour améliorer l'organisation et le pilotage du système éducatif, l'évaluation des apprentissages et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

200. Malgré le gap énorme à combler, le Sénégal a enregistré des gains substantiels dans le secteur de l'Assainissement. Toutefois, des investissements massifs doivent être mobilisés pour espérer se rapprocher des cibles relatives à l'assainissement. Dans le domaine de l'eau, les résultats obtenus montrent que le Sénégal est sur une bonne trajectoire d'atteinte des cibles de l'accès universel avant l'échéance des ODD.

201. En vue d'un meilleur accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable pour atteindre les cibles de l'ODD7, le Sénégal a consenti des investissements conséquents pour diversifier les sources de production et améliorer l'efficacité énergétique. Ces

efforts ont entraîné un bond remarquable de l'accès à l'électrification rurale avec un Sénégalais sur deux dans le milieu rural qui a accès à l'électricité.

202. S'agissant de la Promotion de l'Équité et de l'Égalité de Genre en vue de la réalisation des cibles de l'ODD5, le Sénégal a réalisé des avancées dans la lutte contre les violences et les discriminations faites à l'égard des femmes et le rattrapage dans la scolarisation des filles et l'accès à la propriété foncière.

203. La mise en œuvre des politiques et programmes en faveur de l'atteinte des cibles des ODD relatifs à l'environnement a permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans le domaine de la biodiversité et de la lutte contre la dégradation des terres et la protection des écosystèmes. Cependant, le focus doit être mis dans la reforestation et la reconstitution du couvert végétal à travers la mise en œuvre du PSE-vert, l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement forestier, l'aménagement et la gestion des aires protégées et la lutte contre les effets du changement climatique.

Au titre des principales recommandations pour l'atteinte des ODD, il s'agira de :

- Veiller à ce que l'articulation des cibles du PSE à celles des ODD soit traduite aussi bien dans les documents de planification et de programmation des projets et programmes que dans les activités, notamment en redynamisant le rôle des entités ministérielles (Cellules d'Études et de Planification) en ce qui concerne la fonction planification-programmation-suivi et évaluation) ;
- Mettre en place des plateformes sectorielles de suivi-évaluation des ODD, regroupant les acteurs concernés ;
- Appuyer les collectivités territoriales à disposer de plans de développement communaux et départementaux arrimés sur le PSE et les ODD, avec un focus sur les besoins des populations ;
- Mettre en place une plateforme centralisée, dotée de moyens adéquats, pour le suivi des cibles et indicateurs du PSE et des ODD ;
- Aligner le cadre de suivi des politiques publiques avec celui des ODD et assurer le renseignement des indicateurs de suivi des ODD, en réalisant les études et enquêtes nationales appropriées et en tenant compte de leur niveau de désagrégation ;
- Veiller à une prise en charge effective des préoccupations des groupes vulnérables, notamment des handicapés dans une perspective de « Ne laisser personne en rade » ;
- Renforcer le registre national unifié pour l'enregistrement des personnes laissées en rade pour en faire le seul outil d'intervention pour ne laisser personne en rade dans une perspective post-Covid ;
- Veiller à la cohérence des actions de communication sur la vulgarisation de l'Agenda 2030 exécutées avec celles menées par les autres parties prenantes, avec la mise en place d'une stratégie de communication inclusive et adaptée aux cibles ;
- Veiller à une meilleure implication des membres des représentants des parties prenantes, en particulier la Société civile, tout au long du processus de suivi-évaluation ;
- Susciter des missions d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre les cibles du PSE et celles des ODD ;
- Veiller à ce que les groupes ciblés dans les projets et programmes soient impliqués dans le suivi et la diffusion des résultats des projets mis en œuvre pour prendre en charge leurs préoccupations spécifiques ;
- Faciliter l'appropriation des ODD à l'ensemble des catégories d'acteurs dans une démarche inclusive, notamment par la participation des Organisations Communautaires de Base (OCB) ; l'implication des radios communautaires dans la communication au cours de la formulation ; et traduire l'ensemble des ODD dans les principales langues nationales ;
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes sur la formulation et le suivi des ODD, notamment les acteurs de la société civile et les professionnels des médias et les élus locaux

pour une bonne appropriation de l'Agenda 2030 ;

- Mettre en place les mécanismes idoines pour accroître, de manière effective, la part du secteur privé, surtout national, dans le financement et l'exécution des projets et programmes dédiés à l'atteinte des cibles du PSE et des ODD ;
- Mettre en place un cadre d'accélération des ODD afin de relever le niveau d'atteinte de l'Agenda d'ici à 2030 conformément à la recommandation de l'Assemblée générale des nations Unies Consacrée aux ODD tenue en septembre 2019.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Unité de
Coordination et de
Suivi de la
Politique
Economique



dgppe@economie.gouv.sn
www.economie.gouv.sn
(+221) 33 889 71 40 /
(+221) 33 889 70 27
Rue Carnot X Dr Théze,
Immeuble DGPPE, DAKAR